



Conseil des écoles  
franosaskoises N° 310



Rapport annuel 2021-2022



École de langue première  
aujourd'hui...  
**Francophone  
bilingue**  
pour la vie!

## Table des matières

Coordonnées de la division scolaire .....	1
Lettre de présentation .....	2
Introduction .....	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire .....	9
Orientation stratégique et établissement de rapports .....	23
Données démographiques (effectifs) .....	47
Infrastructure et services de transport de la division scolaire .....	50
Sommaire financier.....	54
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	56
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés .....	61

## Sigles

CAP :	Communauté d'apprentissage professionnelle
CÉ :	Conseils d'école
CÉF :	Conseil des écoles fransaskoises
CMEC :	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
COPE :	Communication orale en petite enfance
CSF :	Conseil scolaire fransaskois
ÉPE :	Évaluation de la petite enfance

## **Coordonnées de la division scolaire**

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9<sup>e</sup> Avenue Nord, bureau 201  
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-7541

Numéro sans frais : 1-877-273-6661

Télécopieur : 306-757-2040

Site internet : [www.ecolesfrancophones.com](http://www.ecolesfrancophones.com)

Courriel : [regina@cefsk.ca](mailto:regina@cefsk.ca)

## Lettre de présentation

Honorable Dustin Duncan  
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2021-22.

Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alpha Barry". The signature is stylized with a large loop at the beginning.

Alpha Barry,  
Président du Conseil scolaire fransaskois.

## Introduction

Ce rapport donne un aperçu de l'année financière 2021-22 du Conseil des écoles fransaskoises, de ses structures de gouvernance, de ses élèves, de son personnel, de ses programmes, de son infrastructure et de ses finances. En plus des détails concernant les objectifs de la division scolaire, de ses activités et de ses résultats, ce rapport montre comment elle met en œuvre le Plan stratégique du secteur de l'éducation par rapport à son propre plan.

L'année scolaire 2021-22 a donné la priorité à l'importance de maintenir l'apprentissage en classe dans la mesure du possible, tout en portant une attention particulière à la santé mentale, la santé et la sécurité des élèves et du personnel, par le renforcement des pratiques bienveillantes et accueillantes en soutien au bien-être de chaque élève et de chaque membre du personnel. Comme de nombreux élèves sont retournés à l'apprentissage en classe, il y a eu une diminution du nombre d'élèves qui apprenaient à partir de leur domicile et en mode virtuel pendant toute l'année ou une partie de l'année.

Les élèves du CÉF ont fait preuve de résilience pour soutenir un climat propice à l'apprentissage. Les membres du personnel, que nous tenons à remercier, ont offert un enseignement de haute qualité malgré les circonstances.

Les conditions relatives à la pandémie de COVID-19 en 2021-22 ont nécessité des réponses bien planifiées et soutenues afin d'assurer la sécurité, le bien-être des élèves et du personnel ainsi que la poursuite de l'apprentissage. Ce rapport comprendra des détails concernant les mesures prises conformément aux directives du Plan de la Saskatchewan pour des écoles sécuritaires de la division scolaire pour 2021-22 qui a été soutenu par un financement de prévoyance.



# Gouvernance

## Conseil scolaire

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

### MISSION

Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

### VISION

À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière dans la société.

### VALEURS

Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF).

Les valeurs organisationnelles permettent de traduire la vision dans les comportements au quotidien. Elles facilitent l'ancrage d'une culture organisationnelle qui reflète la personnalité de l'organisation :

- Relations interpersonnelles
- Environnement sain
- Culture d'excellence
- Partenariat
- Innovation
- Ouverture sur le monde

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

### Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;

- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

**Les cinq obligations provinciales :**

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2020 (Automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2022, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 .....	Brian LeNouail
Région scolaire de la Vieille n° 2 .....	Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3 .....	Alpha Barry (Président du CSF)
Région scolaire de l'école Providence n° 4 .....	Gisèle Rivard
Région scolaire de Saskatoon n° 5 .....	Yvan Lebel
Région scolaire de Zenon Park n° 6 .....	Monica Ferré
Région scolaire de Prince Albert n° 7 .....	Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8 .....	Oumnia Tahiri
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 .....	Élizabeth Perreault
Région scolaire de Ponteix n° 10 .....	Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire fransaskois en 2021-22 figure à l'annexe A.



Brian LeNouail



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Yvan Lebel



Monica Ferré



Geneviève  
Binette



Oumnia Tahiri



Élizabéth  
Perreault



Guy Roberge





## **Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)**

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque région scolaire a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Plus de soixante conseillères et conseillers d'école s'impliquent dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'amélioration continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

En 2021-22, quelques conseils d'école ont participé à une formation dédiée aux rôles et responsabilités des conseillers d'école. Le CÉF a entamé la révision du Manuel des conseils d'école. Ce Manuel est rédigé pour tous les membres des conseils d'école afin de les aider à comprendre leurs rôles et de leur fournir toutes les ressources nécessaires à leurs responsabilités.

### Les conseillers d'école pour 2021-22

#### Beau Soleil

MM. Gilbert Havugiyaremy (Représentant communautaire) et Edna Williamson.

#### Boréale

MM. Marcel Cyr (Représentant communautaire), Walter Chizzini, Derek Gloster, Daniel Roberge et Suzanne Smith.

#### École canadienne-française

MM. Anne Leis (Représentante communautaire), Halimatou Bachir Abdou, Nathalie Bérubé, Patrick Girardeau, Benjamin Leis, Karen Leis, Ève Roquebrune et Dominique Turcotte.

### Bellegarde

MM. Joseph Poirier (Représentant communautaire), Leta Brisebois, Josée Frécon et Brittany Reddick.

### Ducharme

MM. Hervé Lahamy (Représentant communautaire), Josias Arequion, Damien Musekura et Philolin Ngomo.

### Laval

MM. Julius Sendze (Représentant communautaire), Ronald Labrecque, Danielle Lang, Natacha Louise, Papi Tshiswaka et Valérie Williams.

### Notre-Dame-des-Vertus

MM. Louise Dion (Représentant communautaire), Marc Hudon, Danièle Lebel et Cassandra Neufeld.

### Père Mercure

MM. Katrina Hurley (Représentant communautaire), Nicole Bitner, Ferial Djebbar et Lesley Silver.

### Providence

MM. Marcel Hounjet et Denise Wruck.

### St-Isidore

MM. Francine Gareau (Représentante communautaire), Daryl Cousin, Aimée Kola et Eileen Trumier.

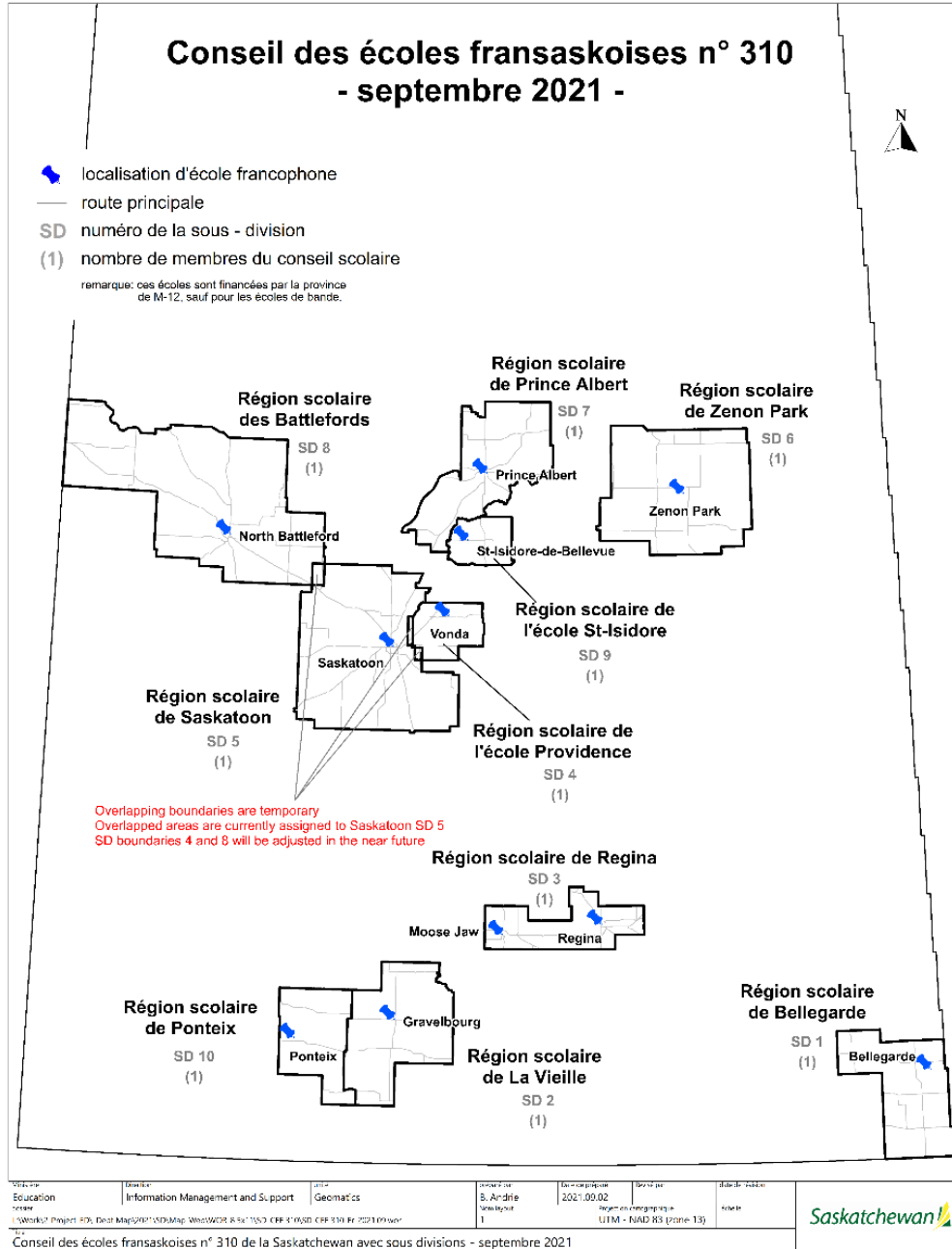
### Valois

MM. Anne Barlow, Roger Boucher, Jacqueline Groves et Krysta Hatfield.



# Profil de la division scolaire

## Le contexte de la division scolaire



# LES ÉCOLES FRANCOPHONES :



- 13 ÉCOLE BEAU SOLEIL  
306, 1<sup>ère</sup> avenue Est, C.P. 515 | Gravelbourg
- 12 ÉCOLE BORÉALE  
110, avenue Railway, C.P. 576 | Ponteix
- 7 ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE - PAVILLON GUSTAVE-DUBOIS  
2320, avenue Louise | Saskatoon
- 6 ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE - PAVILLON MONIQUE-ROUSSEAU  
1407, avenue Albert | Saskatoon
- 14 ÉCOLE DE BELLEGARDE  
103, avenue Mgr Jules Bois, C.P. 69 | Bellegarde
- 10 ÉCOLE DU PARC  
621 avenue Douglas Est | Regina
- 8 ÉCOLE DUCHARME  
340, Ominica Ouest | Moose Jaw
- 13 ÉCOLE MATHIEU DE GRAVELBOURG  
306, 1<sup>ère</sup> avenue Est, C.P. 690 | Gravelbourg
- 11 ÉCOLE MONSIEUR DE LAVAL - PAVILLON ÉLÉMENTAIRE  
1601, Cowan Crescent | Regina
- 9 ÉCOLE MONSIEUR DE LAVAL - PSQV  
1440, 9<sup>e</sup> avenue Nord | Regina
- 4 ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-VERTUS  
650, 2<sup>e</sup> rue Nord, C.P. 248 | Zenon Park
- 1 ÉCOLE PÈRE-MERCURE  
1881, 99<sup>e</sup> Rue | North Battleford
- 5 ÉCOLE PROVIDENCE  
315, rue Main, C.P. 289 | Vonda
- 2 ÉCOLE ST-ISIDORE  
130, rue Topping, C.P. 159 | Bellevue
- 3 ÉCOLE VALOIS  
449, 10<sup>e</sup> rue Est | Prince Albert

[ecolesfrancophones.com](http://ecolesfrancophones.com)



Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2022

**Bellegarde** est une communauté rurale fransaskoise d'origine belge établie en 1898 par l'abbé Jean Gaire. C'est un hameau francophone de la municipalité rurale de Storthoaks n° 31, établie en 1898. Le parc provincial historique Cannington Manor et le parc provincial Moose Mountain sont situés près de Bellegarde.

**Gravelbourg** est surnommée « le bijou culturel » de la Saskatchewan. Grâce à la richesse de sa culture, à son remarquable caractère bilingue, à son architecture majestueuse et à sa diversité, la ville offre « un avant-goût d'Europe dans les Prairies ».

La ville de **Moose Jaw** est surtout connue comme lieu touristique de détente avec ses nombreux parcs et attractions touristiques tels que les tunnels de Moose Jaw ou le Casino Moose Jaw. La ville de Moose Jaw est située dans une vallée abritée au confluent des rivières Moose Jaw et Thunder.

**North Battleford** est une ville située sur la berge de la rivière Saskatchewan Nord en face de la municipalité de Battleford. Les deux villes sont reliées ensemble par la route Yellowhead, section de la route Transcanadienne.

La ville de **Ponteix** est une communauté dynamique, nichée dans une petite vallée près du ruisseau Notukeu. La ville est riche en histoire culturelle et bilingue. On y trouve des entreprises agricoles et la communauté d'affaires englobe une zone commerciale d'environ 3.500 personnes.

Surnommée la « Porte du Nord », **Prince Albert** donne sur les Prairies, au sud, et sur des forêts parsemées de nombreux lacs, au nord. Au nord de la ville, se trouve le parc national de Prince Albert. C'est la troisième plus grande ville de la Saskatchewan et elle porte le nom du prince consort de la reine Victoria.

Construite sur une vaste plaine alluviale, **Regina** est la capitale de la Saskatchewan. La ville a été nommée en l'honneur de la reine Victoria, la belle-mère du marquis de Lorne, qui était gouverneur général quand la ville a été fondée.

**Saskatoon** est une ville située au cœur des Prairies canadiennes. La ville se trouve sur les rives de la rivière Saskatchewan Sud. Bien qu'elle n'en soit pas la capitale, c'est la ville est la plus peuplée de la Saskatchewan.

**Saint Isidore de Bellevue** fait partie de la municipalité rurale de Saint-Louis n° 431. Le village fut fondé par des colons métis et canadiens-français venus du Québec, qui s'établirent dans ce territoire autour de la rivière Saskatchewan Sud.

**Vonda** est un village peuplé majoritairement par des Fransaskois et par des colons venus d'Ukraine. Le village a été nommé à partir du nom de la fille du journaliste britannique Cy Warman. Le village fut d'abord connu sous le nom de Vaunder lors de l'ouverture de son bureau de poste le 1<sup>er</sup> avril 1901. Il adopta son nom actuel le 1<sup>er</sup> mai 1906.

En 1910, les premiers pionniers de descendance française ont immigré à **Zenon Park**. L'abbé Philippe-Antoine Bérubé a décrit la région comme ayant des terres fertiles. De riches terres agricoles qui ont attiré les pionniers. À cette époque, l'économie dépendait de deux ressources principales : l'agriculture (été) et l'industrie de bois (hiver).



## Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de ses élèves, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque élève doit posséder afin de pouvoir remplir pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par le CÉF. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour ses communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de ses élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

De plus, les élèves proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Ces élèves, de tous horizons, apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que le CÉF propose, avec ses partenaires communautaires, des activités visant, chez ses élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la

perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF : le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement pour l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente les réflexions du CÉF et inspire ses actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la mise en œuvre de son plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner le personnel du CÉF dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats.

Les résultats de la recherche en éducation guident les choix organisationnels en matière d'intervention auprès des élèves et de formation du personnel.

Les résultats de la recherche en neurosciences et leurs implications en éducation ne peuvent plus être ignorés. Les avancées dans le domaine des neurosciences ouvrent une perspective non seulement sur les mécanismes qui se déploient lorsque l'humain « apprend », mais sur les applications pratiques en matière de stratégie d'enseignement et d'accompagnement. Les interventions en gestion de classe, l'apprentissage de la lecture, la gestion des émotions et les processus de mémorisation ne sont que quelques-uns des éléments qui sont davantage explicités par les neurosciences. Le CÉF a expérimenté, au cours de cette année scolaire, la mise en place de deux formations-action en neurosciences, à l'intention d'enseignants et de directions volontaires. Animées par Mesdames Michelle Bourassa et Mylène Menot-Martin, co-auteurs du livre « Neurosciences et éducation », les rencontres échelonnées sur 4 mois ont permis de comprendre les bases du fonctionnement du cerveau tout en intégrant ces notions à la pratique quotidienne.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. Parmi ces pratiques probantes, la communauté d'apprentissage professionnelle (Dufour, 2002) occupe une place importante dans la stratégie de développement des compétences des élèves en littératie. Les activités des communautés d'apprentissage professionnelles reposent sur un travail de collégialité permettant aux enseignants de trouver des réponses aux 5 questions suivantes :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?
- Qu'avons-nous appris en tant qu'enseignant ?

Ces interrogations favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite des élèves du CÉF. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations (aux autres écoles) sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement, ont lieu chaque année.

Le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les interventions doivent être adaptées en fonction des besoins des élèves. Le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, les approches de type piagétien sont au centre des offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Les travaux de Lezotte (2002), sur l'école efficace, guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie des enfants, il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est également persuadé que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école pour accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Parallèlement, le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Cette cohérence, qui est visée, se traduit par l'adoption dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois (CSF) et les besoins du milieu scolaire. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. En tenant compte des résultats de la recherche et des besoins



identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du CSF, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur de l'organisation.

Le plan stratégique du CSF met en avant neuf enjeux auxquels il répond par trois grands axes stratégiques.

Les enjeux :

- 1) Apprentissage, qualité de la langue et construction identitaire.
- 2) Communication et relations avec la communauté.
- 3) Vitalité organisationnelle et leadership.
- 4) Équité de services entre les régions de la Saskatchewan.
- 5) Recrutement, fidélisation et rétention des élèves.
- 6) Disponibilité de services à la petite enfance.
- 7) Variété de la programmation éducative.
- 8) Qualité et utilisation de la technologie.
- 9) Gestion de la diversité.

Les axes :

- 1) Préparer les élèves à la réussite éducative en français.
- 2) Développer des partenariats avec les parents et la communauté.
- 3) Développer une culture d'excellence.

### **Le plan opérationnel du CÉF**

#### **Axe 1 : Préparer les élèves à la réussite éducative en français**

<b>R1. Les élèves du CÉF réussissent par l'atteinte des résultats ciblés dans les divers cheminements du profil de sortie de l'élève</b>
<b>R1.1. Les élèves réussissent en littératie et numératie</b>
A-111 Mettre en place les bons outils de mesure et de collecte des résultats des élèves
A-112 Analyser les résultats des élèves (poser un diagnostic systémique)
A-113 Identifier les forces et les défis des différents milieux
A-114 Établir, en collaboration avec les directions d'écoles, une procédure afin de s'assurer de la cohérence des actions des divers intervenants du CÉF en fonction du plan stratégique du Conseil, des exigences du ministère de l'Éducation et des caractéristiques des milieux
A-115 Identifier et mettre en œuvre les mesures d'amélioration requises afin de soutenir la réussite des élèves (douance et à risque)
A-116 Soutenir l'intégration de pratiques probantes en salle de classe
A-117 Mettre en place un processus de collaboration favorisant les échanges professionnels visant à accroître la concertation autour de la réussite des élèves
A-118 Soutenir les équipes-école dans l'implantation des programmes d'études

<b>R1. 2. Les élèves développent leurs compétences selon les différents cheminements adoptés par le CÉF dans le profil de sortie de l'élève</b>
A-121 Actualiser le profil de sortie de l'élève (y compris les indicateurs de mesure)
A-122 Faire valider auprès des instances appropriées le nouveau profil de sortie de l'élève du CÉF
A-123 Élaborer un plan de mise en œuvre et d'évaluation du nouveau profil de sortie
A-124 Mettre en œuvre le profil de sortie
A-125 Accompagner les enseignants/directions (formation continue) dans la mise en œuvre du nouveau profil de sortie
<b>R1. 3. Les services de la petite enfance sont intégrés pour une meilleure francisation et fidélisation des élèves</b>
A-131 S'approprier le contenu de l'étude des centres éducatifs à la petite enfance
A-132 Compléter, au besoin, l'état des lieux avec des données statistiques
A-133 Prioriser des recommandations de l'étude sur le partenariat entre le CÉF et les centres éducatifs pour la petite enfance
A-134 Maintenir le dialogue avec les responsables des centres éducatifs à la petite enfance
A-135 Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre
A-136 Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin
A-137 Analyser les impacts de la fréquentation des services éducatifs à la petite enfance sur la francisation de l'élève
A-138 Revisiter le partenariat avec l'APF au sujet de la petite enfance

## **Axe 2 : Développer des partenariats avec les parents et la communauté**

<b>R2. Le CÉF, les parents et la communauté sont engagés pour permettre aux élèves de vivre la francophonie</b>
<b>R2.1. Les Conseils d'école sont redynamisés</b>
A-211 Concevoir et offrir un programme de formation aux membres des conseils d'école
A-212 Offrir le programme de formation aux membres des conseils d'école
A-213 Appuyer et participer de façon active aux forums communautaires (c.-à-d. Symposium des parents, Rendez-vous fransaskois)
A-214 Organiser des réunions semestrielles d'information des présidents de CÉ et de la présidence du CÉF
A-216 Écrire l'histoire de la gestion scolaire de concert avec la communauté
A-217 Participer périodiquement aux réunions des conseils d'écoles
<b>R2.2. Le CÉF et la communauté collaborent pour la réussite du mandat identitaire et culturel</b>
A-221 Identifier un outil et une procédure de recensement des activités conjointes entre les écoles et les organismes de la communauté
A-222 Évaluer l'adéquation entre le contenu d'activités proposées aux élèves et les critères du cadre de référence pour le cheminement identitaire des élèves fransaskois
A-223 Actualiser et faire approuver par le CSF le plan de communication du CÉF
A-224 Optimiser le fonctionnement "Delphin" ou d'un logiciel équivalent et former les directions et secrétaires d'écoles à son utilisation

### Axe 3 : Développer une culture d'excellence.

<b>R3. Le CÉF développe une culture de collaboration et d'excellence à tous les niveaux</b>
<b>R3.1. Les pratiques de gestion et de prise de décision financière sont efficaces</b>
A-311 Analyser et présenter des États financiers trimestriels au CSF tout en mettant en évidence l'état d'avancement des plans d'action A-312 Faire une projection de la situation financière sur une base trimestrielle A-313 Former les gestionnaires sur les pratiques gagnantes de prise de décision A-314 Réviser le formulaire de recommandation au CSF A-315 Former les gestionnaires à la démarche de gestion par projet A-316 Établir une charte de projet pour tout nouveau projet A-317 Recruter et fidéliser les meilleurs talents A-318 Évaluer la contribution individuelle de chaque poste au niveau organisationnel A-319 Présenter trimestriellement les tableaux de bord aux CSF A-320 Élaborer un formulaire de recommandation d'initiatives à la direction générale
<b>R3.2. Le CÉF fait les démarches nécessaires pour améliorer le niveau de financement afin de soutenir la réussite de l'élève fransaskois</b>
A-321 Élaborer le budget d'obligation constitutionnelle A-322 Établir une nouvelle formule de financement pour le CÉF A-323 Démarcher politiquement la nouvelle formule de financement A-324 Rechercher de nouvelles sources de financement
<b>R3.3. Les politiques, pratiques et la gouvernance favorisent l'efficacité et l'efficience</b>
A-331 Implanter le logiciel de gestion des absences et suppléances A-332 Migrer de l'environnement Mac vers un environnement PC A-333 Développer un plan de formations des élus A-334 Créer un manuel du conseiller scolaire et d'école A-335 Revoir, actualiser et faire approuver l'ensemble des politiques et pratiques sectorielles
<b>R3.4. Le CÉF assure la fidélisation et le développement de son personnel</b>
A-341 Mettre en œuvre le PIP (Plan d'intégration professionnelle) pour les nouveaux employés A-342 Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de développement professionnel quant au plan de relève A-343 Organiser une activité de reconnaissance des années de service et autres A-344 Mettre en place, de concert avec les employés, un comité social A-345 Élaborer et mettre en œuvre un plan de succession A-346 Actualiser les cadres d'évaluation de la performance individuelle A-347 Élaborer un cadre de responsabilisation A-348 Réviser la structure de rémunération du CÉF A-349 Mettre en place un portail d'information sur le site Web A-350 Déployer le plan de relève des postes clés A-351 Remettre en place le congrès annuel des employés du CÉF
<b>R3.5. Le CÉF valorise la qualité de la langue française</b>
A-350 Évaluer la qualité de la langue française au recrutement de son personnel A-351 Évaluer la qualité de la langue française de son personnel en place

A-352	Accompagner le personnel en place dans l'acquisition de compétences linguistiques
<b>R3.6. Le recrutement et la fidélisation des élèves se sont accrus</b>	
A-361	Réaliser une enquête (ou entrevue) de départ auprès des élèves et parents
A-362	Élaborer une stratégie de fidélisation et de recrutement
A-363	Mettre en place une stratégie de recrutement les élèves internationaux
A-364	Mettre en place une stratégie de recrutement des Ayants droit
A-365	Déployer et intégrer les réseaux sociaux dans les écoles
A-366	Mettre en place le site web de toutes les écoles
A-367	Créer l'amicale des anciens élèves du CÉF

En 2022-23, un nouveau plan stratégique sera élaboré en corrélation avec le secteur éducatif du plan stratégique du Ministère de l'Éducation.

### **Partenariats communautaires**

Le CÉF s'est doté d'un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones et citoyens accomplis. Le CÉF a à cœur le succès scolaire, le développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider à construire son identité, à se définir comme citoyen à part entière et à se reconnaître en tant que francophone.

Inspiré par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents et des partenaires qui favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève, tout en contribuant à l'épanouissement de la communauté fransaskoise. Le CÉF reconnaît l'importance de la contribution des parents à la vie des élèves francophones. Les écoles du CÉF mettent en place et participent à des projets et des événements qui se réalisent dans les écoles et leurs communautés respectives. Le CÉF travaille en liaison étroite avec de nombreux organismes communautaires, organisations municipales, provinciales, nationales et du secteur privé. Le CÉF tient compte de leurs mandats respectifs, coordonne diverses activités et plusieurs événements en partageant les ressources et les informations. Le tout s'effectue dans le but de travailler ensemble pour le bien de la communauté fransaskoise. Le CÉF collabore avec les réseaux éducatifs francophones et de la majorité, notamment dans le partage des expériences, des compétences et des expertises en matière d'éducation en milieu scolaire, pour explorer des opportunités et mettre en place des initiatives touchant au domaine de l'apprentissage continu.

Les activités, les initiatives du CÉF et de ses écoles constituent un ensemble composé d'événements, de projets bien choisis, aménagés et évalués. Ces activités sont planifiées afin de permettre aux élèves de progresser d'une manière personnelle pour leur réussite scolaire, langagière, identitaire et culturelle. Plusieurs de ces activités et initiatives ont pour but de favoriser chez les élèves le développement d'un sentiment de compétence, d'autonomie et du sens d'appartenance à la communauté fransaskoise qui évolue dans une communauté locale et provinciale où au moins deux langues se côtoient.

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF se réalise grâce à la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture

francophones chez les élèves. Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants :

- L'Association des parents fransaskois ;
- L'Association canadienne-française de Regina ;
- La Société canadienne française de Prince Albert ;
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan ;
- Le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- L'Assemblée communautaire fransaskoise ;
- L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw ;
- Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan ;
- L'Association jeunesse fransaskoise ;
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- Le Conseil culturel fransaskois ;
- La Cité universitaire francophone ;
- Le Collège Mathieu et Le Lien du Collège Mathieu ;
- La Coopérative des publications fransaskoises ;
- Les Éditions de la nouvelle plume ;
- Le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- La Société historique de la Saskatchewan ;
- La Société Radio-Canada ;
- Vitalité 55+ (La Fédération des aînés fransaskois) ;
- Les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois ;
- Les Auvergnois de Ponteix ;
- Le Centre francophone de Bellevue ;
- L'Association communautaire francophone de Bellegarde ;
- L'Association fransaskoise de Zénon Park ;
- La Fédération des francophones de Saskatoon ;
- L'Université de Regina ;
- Le Centre culturel des Battlefords ;
- L'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1 ;
- Le Mieux-vivre ensemble ;
- La Saskatchewan School Boards Association ;
- Le Service d'accueil et d'inclusion francophone ;
- Le Théâtre Oskana ;
- La Troupe du jour ;
- Les Chevaliers de Colomb.

Le CÉF entretient aussi des partenariats et collabore avec les associations suivantes dans le cadre de projets ponctuels :

- Le Saskatchewan School Boards Association ;
- L'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;

- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

### **Les programmes normés**

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sont d'importants partenaires dans les projets qui se réalisent en milieu scolaire. Le CÉF perçoit les partenaires publics comme essentiels dans la réussite de ces projets.

Les partenaires qui jouent un rôle dans la programmation culturelle du CÉF :

- Le Conseil des ministres en éducation, Canada ;
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ;
- La Fédération culturelle canadienne française ;
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française.

### **Des activités et des projets réalisés par le CÉF en collaboration avec les partenaires**

Ci-après, un aperçu des activités et des projets réalisés par le CÉF pendant l'année scolaire 2021-22 et ce, en collaboration avec les organismes francsaskois qui travaillent aux niveaux provincial et local en Saskatchewan.

#### Les projets de Vice-Versa et de PassepART

<b>Partenaires</b>	<b>Projet(s)</b>
Centre francophone de Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Écriture et création avec un artiste francophone.</li> </ul>
Vitalité 55+	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet intergénérationnel avec les aînés .</li> <li>▪ Projet intergénérationnel d'histoire et de bricolage .</li> <li>▪ Atelier de danse traditionnelle francophone.</li> </ul>
Association jeunesse francsaskoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une journée au Village francsaskois.</li> <li>▪ Formation de Leadership.</li> <li>▪ Coudre pour se découvrir et rayonner.</li> <li>▪ Leadership vert – Jardinage.</li> <li>▪ Saine alimentation et cuisiner – Santé.</li> <li>▪ Leadership - Mon Conseil.</li> <li>▪ Leadership - Mon terrain, Ma place.</li> </ul>
Association communautaire francophone de Bellegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non aux Boissons gazeuses.</li> <li>▪ Activité de peinture.</li> </ul>
Assemblée communautaire francsaskoise et Assemblée communautaire francophone de Bellegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saine alimentation (Smoothie).</li> </ul>
Assemblée communautaire francsaskoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jardin hydroponique.</li> </ul>

Association fransaskoise de Zénon Park	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaboration Entre Générations.</li> </ul>
La Troupe du Jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ateliers d'improvisation.</li> </ul>
Conseil culturel fransaskois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ déCLIC balado.</li> <li>▪ La moisson - Trousse Marjorie Beaucage.</li> </ul>
Metis Central Western Region 2 Council	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fabrication de mocassins.</li> </ul>
Association canadienne-française de Regina	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Embellir notre cour d'école.</li> <li>▪ Un CAFÉ au service de sa communauté.</li> <li>▪ Mettre la main à la terre.</li> <li>▪ Découvertes environnementales.</li> <li>▪ Jardiner pour rayonner.</li> </ul>

### Autres activités réalisées en 2021-22

Ces activités et projets ont été réalisés en collaboration avec les organismes fransaskois.

<b>Partenaires</b>	<b>Activités &amp; Projet(s)</b>
Société historique de la Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Journées du Patrimoine – Thème : La vérité et la réconciliation, à Wanuskewin Heritage Park.</li> </ul> <p>Le CÉF a participé aux comités de la Société historique de la Saskatchewan afin de fournir un soutien au niveau de la planification de cet événement associé au domaine des Premières Nations.</p>
Société historique de la Saskatchewan Éditions de la nouvelle plume	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Escapades, livres-romans, ressources.</li> </ul>
Association jeunesse fransaskoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parlement jeunesse Fransaskois.</li> <li>▪ Francofièvre (format virtuel).</li> </ul>
Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Journée fransaskoise du Droit.</li> </ul>
Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan Le Lien-Collège Mathieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités – Semaine nationale de l'Immigration francophone.</li> <li>▪ Activités – Mois de l'Histoire de Noirs.</li> <li>▪ Activité – Littératie.</li> </ul>
Assemblée communautaire fransaskoise Service d'accueil et d'inclusion francophone	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités de sensibilisation et sessions d'information – Dossier d'immigration.</li> <li>▪ Journée du Chandail rose.</li> </ul>
Assemblée communautaire fransaskoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projets et activités environnementaux : jardin hydroponique, concours d'art-recyclage.</li> </ul>
Assemblée communautaire fransaskoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CÉF a réinvesti dans l'édition 2022 du Camp Voyageur organisé par l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). Ce partenariat entre le CÉF et l'ACF a permis aux familles des écoles fransaskoises de</li> </ul>

	bénéficier d'un rabais significatif sur l'inscription de leurs enfants.
Société historique de la Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CÉF et la Société historique de la Saskatchewan ont collaboré de nouveau cette année dans le projet <i>Ceintures fléchées – Finissants 2022 du CÉF</i>. Ce projet a pour but de souligner le cheminement langagier, identitaire et culturel des élèves du CÉF en 12<sup>ème</sup> année qui terminent leurs études au secondaire au sein des écoles fransaskoises.</li> </ul>





## Orientation stratégique et établissement de rapports

### Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

En novembre 2019, la collaboration des partenaires du secteur de l'éducation a abouti à la publication du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030. Au cœur du Cadre se trouvent les objectifs du secteur de l'éducation centrés sur l'élève :



Les quatre piliers du cadre, qui appuient la réalisation de ces objectifs, sont les suivants :

- des milieux d'apprentissage inclusifs, sécuritaires et accueillants;
- veiller à ce que les élèves possèdent les compétences et les connaissances requises pour la vie;
- soutenir la santé mentale et le bien-être;
- tisser des liens entre les gens et les relations entre les systèmes et les structures.

Le Cadre guide le secteur de l'éducation dans un travail collaboratif en vue d'élaborer un plan d'éducation de la province pour les élèves de la Saskatchewan jusqu'en 2030. En vue de répondre aux pressions subies par les systèmes scolaires causés par la pandémie de COVID-19, l'équipe de mise en œuvre du Plan d'éducation de la province a concentré ses premiers travaux sur la création d'un plan intérimaire d'éducation de la province pour l'année scolaire 2021-22. Le plan intérimaire comprend trois priorités essentielles afin de répondre aux besoins de tous les élèves dans les domaines de la santé mentale et du bien-être, de la lecture et de l'apprentissage. Les divisions scolaires ont utilisé ce plan afin de guider l'élaboration de leurs propres plans, en créant des mesures locales qui découlent du Plan d'éducation de la province en vue de soutenir leurs élèves. Au début de 2022, le plan intérimaire a été élargi pour également guider les priorités de l'année scolaire 2022-23.

## **Plan d'éducation de la province – Priorités du plan intérimaire 2021-22**

### **Lecture**

Ce domaine répond aux besoins de lecture des élèves étant donné que le développement des compétences en lecture de certains élèves a été interrompu au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de COVID-19.

### **Réponse à l'apprentissage**

Ce domaine répond aux besoins de lecture des élèves étant donné que le développement des compétences en lecture de certains élèves a été interrompu au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de COVID-19.

### **Santé mentale et bien-être**

Ce domaine traite de la santé mentale et du bien-être des élèves et du personnel éducatif en réponse à la façon dont la pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de santé mentale.

### **Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année**

Les partenaires du secteur de l'éducation en Saskatchewan continuent de collaborer à la mise en œuvre d'[\*Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année\*](#). Sa vision est un système d'éducation provincial de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année où les systèmes de connaissances, les cultures et les langues autochtones sont essentiels pour assurer un système équitable et inclusif qui profite à tous les apprenants. Cette politique générale fournit un cadre pour l'élaboration de plans d'éducation des Premières Nations et des Métis à l'échelle provinciale et à l'échelle des divisions scolaires. Inspirer la réussite a pour but de guider et d'éclairer la planification et la mise en œuvre des initiatives qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves métis, inuits et des Premières Nations.

Des objectifs stratégiques d'Inspirer la réussite :

1. Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d'évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d'apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations.

## **Programmes des divisions scolaires, activité stratégique et résultats des progrès**

Le CÉF a poursuivi cette année la livraison de ses programmes pédagogiques tout en tenant compte de son triple mandat.

### **Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2021-22 à l'appui de la priorité Lecture :**

Le contexte pandémique a nécessité, de la part du personnel et des apprenants, de nombreuses adaptations et a causé bon nombre d'interruptions dans le continuum de services éducatifs.

Malgré ces défis quotidiens, le personnel a déployé et maintenu des stratégies afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages :

- La poursuite du travail réalisé en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) est une des premières assises sur laquelle le CÉF continue de construire afin d'accroître les apprentissages des élèves en lecture.
- Plusieurs nouvelles CAP ont été créées durant l'année, de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, permettant ainsi l'augmentation des séquences vécues au sein du CÉF.
- La révision, avec les enseignants, des modalités d'administration de GB+ auprès des élèves, de manière à assurer une pratique uniforme. GB+ est l'outil qui permet à la fois de développer et de mesurer les compétences en lecture des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année.
- L'ajout de l'outil GB+ pour les élèves de la 4<sup>e</sup> année qui ne pouvaient pas lire à leur niveau scolaire à la fin de la 3<sup>e</sup> année. Les enseignants de la 4<sup>e</sup> année ont aussi participé à la formation et à la collecte des données.
- Les évaluations GB+ de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année ont été administrées à au moins deux reprises (fin janvier et début juin). Une analyse des résultats des élèves en janvier a été effectuée et des interventions ciblées ont été déployées pour les élèves à risque.
- La poursuite des formations de l'Approche COPE (Communication orale en petite enfance), destinée aux niveaux de la prématernelle à la 1<sup>re</sup> année. Le plan de formation pour les nouveaux employés au CÉF a été développé afin de s'assurer que tous les intervenants de la prématernelle à la 1<sup>re</sup> année reçoivent cette formation.
- Le développement d'un plan de formation et d'accompagnement pour les membres du personnel, au niveau des moyens d'évaluation et des stratégies d'enseignement à privilégier, en fonction des résultats de la recherche. Les approches piagétienne, les croyances du personnel et des élèves face à la capacité de réussir de ces derniers, la collaboration et la réponse à l'intervention sont des pistes privilégiées pour le CÉF.
- Les mesures de soutien en orthophonie ont été maintenues.

## **Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2021-22 à l'appui de la priorité Mesures de soutien à l'apprentissage :**

L'apprentissage demeure la priorité du CÉF et, dans un contexte de pandémie, la planification régulière a été perturbée à plusieurs reprises. Cependant, des services ont été fournis aux élèves du CÉF tout au long de l'année.

Mesures déployées au cours de l'année :

- Les services d'orthopédagogie ont été offerts aux élèves, soutenant leur processus d'apprentissage.
- La diversification des modalités d'enseignement a permis, aux élèves ne pouvant être en classe à cause des risques pour leur santé, de bénéficier d'un enseignement virtuel synchrone et asynchrone.
- Des séquences d'enseignement avec des élèves d'une autre école ont été organisées en mode virtuel.
- Les modalités d'évaluation des apprentissages ont été révisées, de manière à tenir compte des impacts de la pandémie.
- Les équipes des intervenants des Services éducatifs et des orthopédagogues ont été formées à l'enseignement explicite par une experte de la Fédération des enseignants de la Saskatchewan. Cette formation était une formation qualifiante, permettant aux intervenants de former à leur tour les enseignants des écoles. Les équipes ont planifié un plan de formation du personnel.
- Une conférence a été proposée à tous les membres du personnel enseignant (John Hattie) portant sur « Les pratiques probantes en éducation » : postures de l'enseignant, attentes élevées, évaluations, rétroactions, principes pour la réussite, comment évaluer notre impact sur la réussite des élèves.
- Les pratiques évaluatives sont en constante évolution, en fonction d'une perspective où l'évaluation est au service de l'apprentissage. Les enseignants de français (4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) et de mathématiques (2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) ont participé à des formations avec les conseillères pédagogiques afin d'harmoniser leurs pratiques d'évaluation, en développant une compréhension commune des attentes exprimées envers les élèves. Les trousseaux d'appui du Ministère de l'Éducation (contenant des rubriques d'évaluation, des copies types des élèves et le raisonnement du seuil de réussite) ont été complétés.
- En lien avec les formations, bien que la collecte de données provinciales pour les volets « écriture » et « nombres » en mathématiques n'ait pas eu lieu, la collecte de résultats scolaires pour les niveaux impliqués dans les formations 4-3-2-1 RA a été maintenue par le CÉF.
- Une cohorte d'une quinzaine d'enseignants expérimentés a été mise sur pied dans le but d'intégrer les connaissances issues des neurosciences à la pratique en salle de classe. Dispensés en mode de « formation-action », les activités ont permis aux enseignants d'aborder les situations qui posaient défi à la lumière des neurosciences.
- Les spécialistes de diverses disciplines ont poursuivi leurs interventions auprès des écoles du CÉF, dans les domaines des difficultés d'apprentissage, des relations interpersonnelles et de la gestion des émotions.

## **Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2021-2022 à l'appui de la priorité Santé mentale et bien-être :**

Les élèves et les membres du personnel ont été soumis à une rude pression tout au long de cette année scolaire, compte tenu des impacts de la pandémie.

Le CÉF a offert des formations, dès la rentrée scolaire, à l'ensemble du personnel :

- La santé mentale en milieu de travail (Stéphane Grenier) : Comment prendre soin de soi et des autres, travailler la résistance, la compassion.
- Des membres du personnel de chaque école ont participé à la formation « Premiers soins en santé mentale ».
- Valérie Courtemanche a poursuivi ses interventions en matière de relations harmonieuses et de gestion du stress.
- L'offre de participer aux séances de respirations conscientes, à l'intention des membres du personnel, a été prolongée.

## **Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12e année**

Les efforts se sont intensifiés dans l'adaptation des pratiques et contenus en fonction des données issues du cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations, Métis et Inuits pour l'ensemble des intervenants du CÉF et des élèves.

Lors de la Journée nationale de la Vérité et de la Réconciliation, les écoles ont organisé des activités pour les élèves (par ex.) :

- Comprendre l'histoire de Phyllis.
- Des messages sur des chandails orange.
- Des babillards « Chaque enfant compte ».

A l'occasion d'une journée de développement pédagogique, les activités suivantes ont été proposées au personnel :

- Discours de Rhett Sangster, Bureau du commissaire aux traités, abordant les questions suivantes :
  - Pourquoi la réconciliation ?
  - L'histoire des traités, des pensionnats.
  - Le travail du Bureau du commissaire aux traités.
  - Les appels à l'action.
- Travail en équipe-école afin d'intégrer les éléments de la culture autochtone dans la planification de l'enseignement, à l'aide des outils suivants :
  - Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, Gouvernement de la Saskatchewan (2018).

- Étude sur les traités, Résultats d'apprentissage et indicateurs de réalisation, Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (2013).
- Ressource sur l'étude des traités, Gouvernement de la Saskatchewan et le Bureau du commissaire aux traités.
- Site internet : Soutenir la réconciliation dans les écoles de la Saskatchewan. Chaque enfant compte, la réconciliation par l'éducation, Centre national pour la vérité et réconciliation, Université du Manitoba (2020).
- Les Traités, guide d'études, Bureau du commissaire aux traités (2008).

D'autres initiatives ont été offertes :

- Un atelier avec Jolanta Bird, entrepreneure ojibwé-fransaskoise : « Notre voix - l'écoute et le respect avec le bâton de parole ».
- Diffusion des ressources et des informations en matière autochtone (PMNI) visant à appuyer l'intégration des résultats d'apprentissages des traités dans l'enseignement.
- Diffusion de publications auprès du personnel du CÉF afin de leur permettre de mieux éduquer les élèves en ce qui concerne la vérité et la réconciliation et de les amener à trouver de manière collective des gestes concrets pour y arriver.
- Un sondage à l'intention du personnel a permis de cibler les besoins en matière d'outils et de référents.
- Planification, mise en œuvre de mesures favorisant la réconciliation et acquisition de diverses ressources (subvention accordée par le Ministère de l'Éducation).
- Lors du Congrès annuel des enseignants, un atelier a été dispensé afin d'appuyer le personnel dans l'enseignement des traités et des ressources disponibles.



## Mesures de progrès pour les priorités provisoires du plan d'éducation provincial

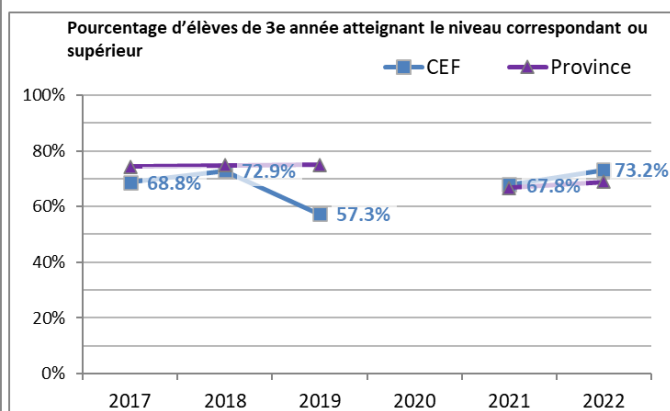
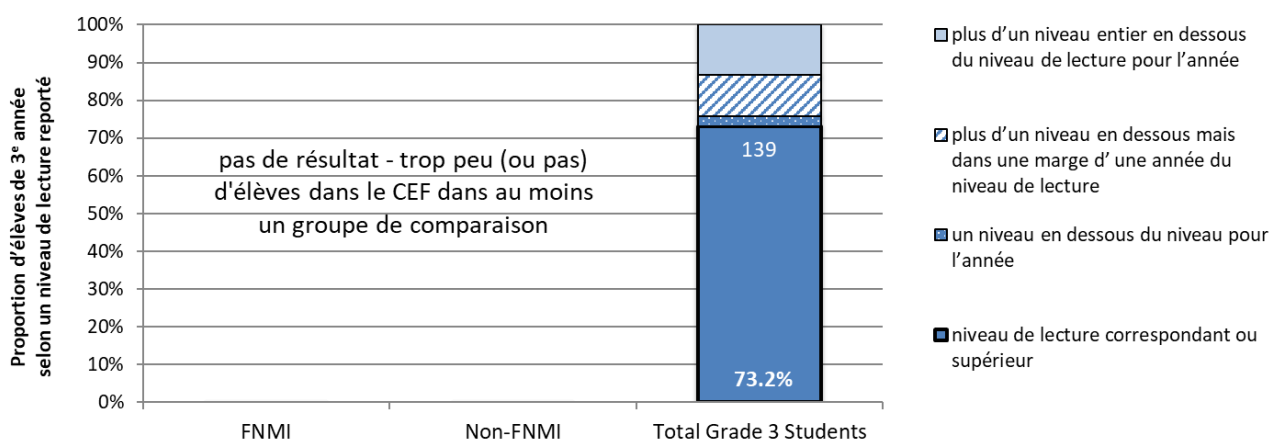
### Proportion des élèves de 3e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3<sup>e</sup> année est considéré comme un indicateur clé de leur future performance.

Depuis 2014, le suivi du niveau de lecture des élèves de 3<sup>e</sup> année se fait à l'aide de seuils repères. Le plan de lecture prioritaire a été élaboré pour répondre aux besoins de lecture des élèves étant donné que le développement des compétences en lecture a été interrompu au cours des deux dernières années (COVID-19).

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année (PNM&I, non PNM&I, tous) par niveau en lecture. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en lecture, relatif à la province au cours des cinq dernières années. Le tableau indique la proportion des élèves de 3<sup>e</sup> année dont les niveaux en lecture étaient déclarés. En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.

#### Données en lecture, Province et Conseil des écoles fransaskoises 310, 3e année, 2021-22



#### Proportion d'élèves de 3e année selon niveau de lecture reporté, 2021-22

	Élèves selon un niveau de lecture reporté		Élèves sans niveau de lecture reporté (pourcentage)		Nombre total d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions préétablies	Exclusions 'sans raison'	
CEF (PNMI)	nr	nr	nr	nr	3
CEF (Total)	190	98.4%	1.6%	0.0%	193
Province (PNMI)	2,288	90.8%	8.5%	0.8%	2,520
Province (Total)	12,323	85.5%	14.1%	0.4%	14,412

N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2022

## Analyse des résultats

Les résultats obtenus témoignent de l'impact positif des stratégies déployées par les enseignantes et les enseignants des écoles du CÉF. Les communautés d'apprentissage professionnelles, les interventions précoces en prématernelle et en maternelle, l'approche COPE ainsi que la systématisation du processus entourant GB+ sont au nombre de la panoplie des moyens utilisés.

Le contexte d'apprentissage de la langue, à savoir en milieu minoritaire, ajoute une complexité à l'apprentissage de la lecture. Les stratégies d'enseignement doivent absolument reposer sur les résultats probants de la recherche en éducation.

## Santé mentale et bien-être

Le CÉF apporte un intérêt particulier à la santé mentale et le bien-être des élèves et du personnel de la Saskatchewan. La surveillance de la perception et des expériences des élèves aide le CÉF à améliorer les environnements scolaires afin de favoriser une bonne santé mentale et le bien-être de tous.

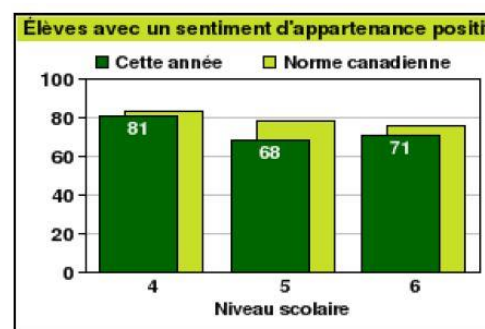
## Mesure choisie par la division scolaire pour la surveillance Santé mentale et bien-être

### Élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année avec un sentiment d'appartenance positif

#### Juin 2022

Les élèves se sentent acceptés et valorisés par leurs pairs et par les autres dans leur école :

- 73 % des élèves avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 79 %.
- 69 % des filles et 81 % des garçons avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne est de 78 % pour les filles et de 80 % pour les garçons.

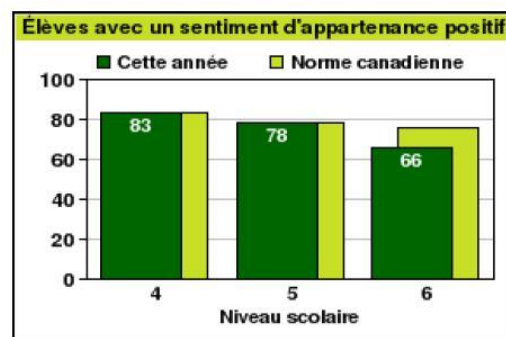




## Juin 2021

Les élèves se sentent acceptés et valorisés par leurs pairs et par les autres à leur école :

- 75 % des élèves avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 79 %.
- 75 % des filles et 83 % des garçons avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne est de 78 % pour les filles et de 80 % pour les garçons.

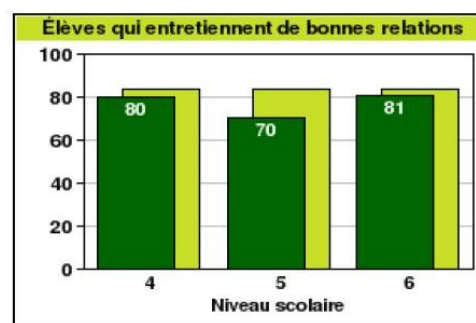


## Élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année qui entretiennent de bonnes relations

### Juin 2022

Les élèves ont des amis à l'école à qui ils font confiance et qui les encouragent à faire de bons choix :

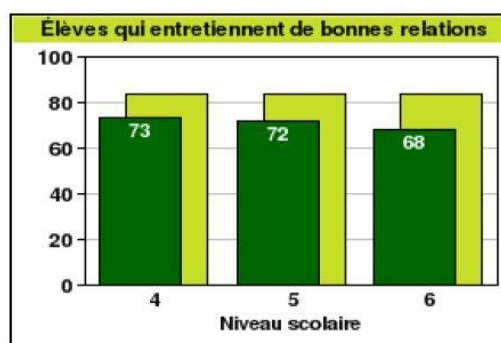
- 77 % des élèves entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 84 %.
- 82 % des filles et 75 % des garçons entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne est de 87 % pour les filles et de 81 % pour les garçons.



### Juin 2021

Les élèves ont des amis à l'école à qui ils font confiance et qui les encouragent à faire de bons choix :

- 71 % des élèves entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 84 %.
- 76 % des filles et 70 % des garçons entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne est de 87 % pour les filles et de 81 % pour les garçons.

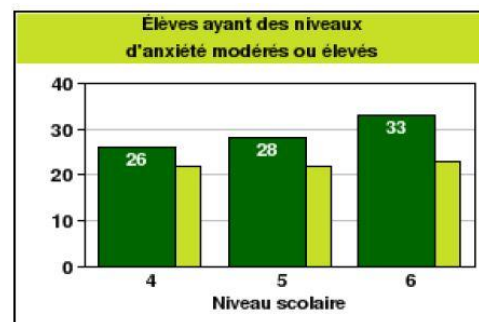


## Élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année ayant des niveaux d'anxiété modérés ou élevés

### Juin 2022

Les élèves ont des sentiments de peur et d'anxiété intenses ou s'inquiètent au sujet de situations sociales ou d'évènements particuliers :

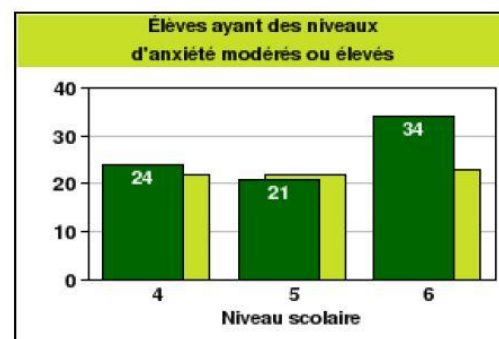
- 29 % des élèves connaissaient des taux élevés d'anxiété. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 22 %.
- 34 % des filles et 20 % des garçons connaissaient des niveaux modérés à élevés d'anxiété. La norme canadienne est de 26 % pour les filles et de 18 % pour les garçons.



### Juin 2021

Les élèves ont des sentiments de peur et d'anxiété intenses ou s'inquiètent au sujet de situations sociales ou d'évènements particuliers :

- 26 % des élèves connaissaient des taux élevés d'anxiété. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 22 %.
- 32 % des filles et 18 % des garçons connaissaient des niveaux modérés à élevés d'anxiété. La norme canadienne est de 26 % pour les filles et de 18 % pour les garçons.

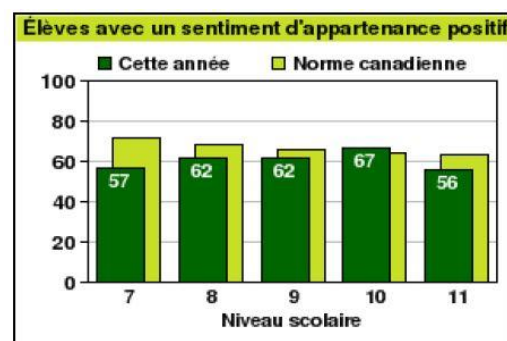


## Élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année avec un sentiment d'appartenance positif

### Juin 2022

Les élèves se sentent acceptés et valorisés par leurs pairs et par les autres dans leur école :

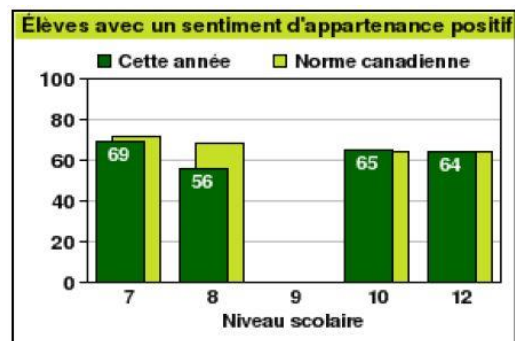
- 60 % des élèves avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 67 %.
- 57 % des filles et 70 % des garçons avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne est de 62 % pour les filles et de 71 % pour les garçons.



## Juin 2021

Les élèves se sentent acceptés et valorisés par leurs pairs et par les autres à leur école :

- 64 % des élèves avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 67 %.
- 59 % des filles et 76 % des garçons avaient un sentiment d'appartenance élevé. La norme canadienne est de 63 % pour les filles et de 71 % pour les garçons.

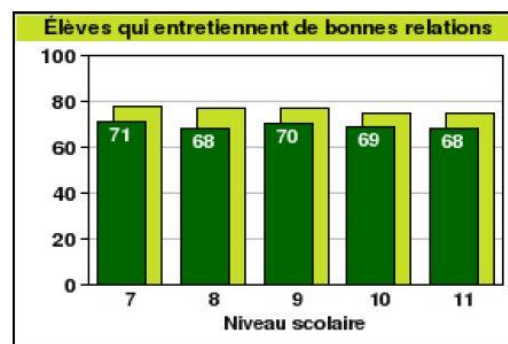


## **Élèves de la 7e à la 11e année qui entretiennent de bonnes relations**

### Juin 2022

Les élèves ont des amis à l'école à qui ils font confiance et qui les encouragent à faire de bons choix :

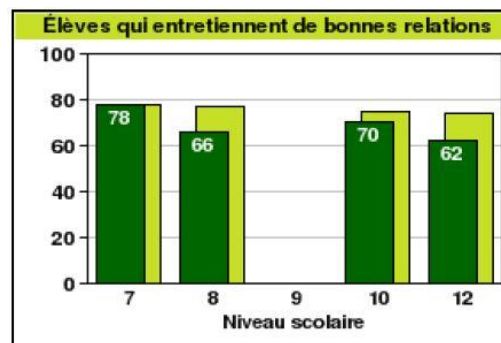
- 69 % des élèves entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 76 %.
- 69 % des filles et 74 % des garçons entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne est de 79 % pour les filles et de 74 % pour les garçons.



### Juin 2021

Les élèves ont des amis à l'école à qui ils font confiance et qui les encouragent à faire de bons choix :

- 69 % des élèves entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 76 %.
- 65 % des filles et 72 % des garçons entretenaient de bonnes relations. La norme canadienne est de 79 % pour les filles et de 73 % pour les garçons.

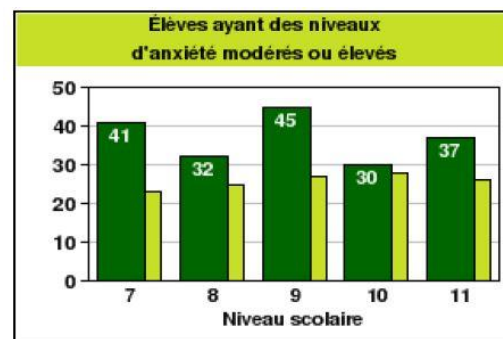


## Élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année ayant des niveaux d'anxiété modérés ou élevés

### Juin 2022

Les élèves ont des sentiments de peur et d'anxiété intenses ou s'inquiètent au sujet de situations sociales ou d'évènements particuliers :

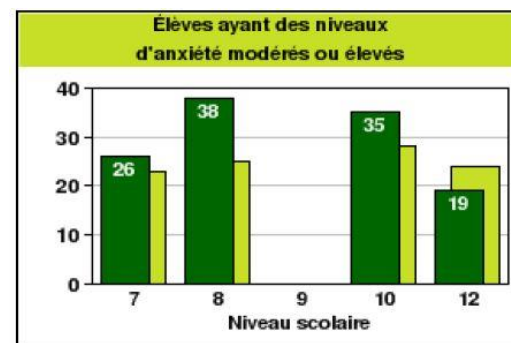
- 38 % des élèves connaissaient des taux élevés d'anxiété. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 26 %.
- 49 % des filles et 20 % des garçons connaissaient des niveaux modérés à élevés d'anxiété. La norme canadienne est de 35 % pour les filles et de 16 % pour les garçons.



### Juin 2021

Les élèves ont des sentiments de peur et d'anxiété intenses ou s'inquiètent au sujet de situations sociales ou d'évènements particuliers :

- 28 % des élèves connaissaient des taux élevés d'anxiété. La norme canadienne pour ces niveaux scolaires est de 25 %.
- 37 % des filles et 13 % des garçons connaissaient des niveaux modérés à élevés d'anxiété. La norme canadienne est de 34 % pour les filles et de 16 % pour les garçons.



## Analyse des résultats

L'analyse des résultats révèle l'impact de la pandémie sur la santé mentale et le bien-être des élèves. Les peurs, l'anxiété, la diminution des relations sociales, voire la perte d'habiletés sont tous des éléments exacerbés par la pandémie et ses effets.

Au niveau du sentiment d'appartenance, 73 % des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année affirment avoir un sentiment d'appartenance positif en 2022, soit 10 % de moins que l'année précédente.

Les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année sont plus nombreux à entretenir de bonnes relations en 2022, soit 77 % versus 71 % l'année précédente.

En ce qui concerne le pourcentage d'élèves vivant de l'anxiété, une augmentation de 3 % est observée par rapport à l'année précédente.

Malgré le stress et les mesures liées à la protection contre la pandémie, les élèves sont nombreux à maintenir de bonnes relations et à avoir un sentiment élevé d'appartenance. Le CÉF poursuit les activités soutenant les relations harmonieuses entre les élèves et accroît les actions afin de diminuer l'anxiété.

Au niveau des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, les tendances sont équivalentes aux plus jeunes : diminution d'un point du sentiment d'appartenance, même niveau de pourcentage en ce qui concerne les bonnes relations et, plus d'élèves affirment vivre de l'anxiété en 2022.

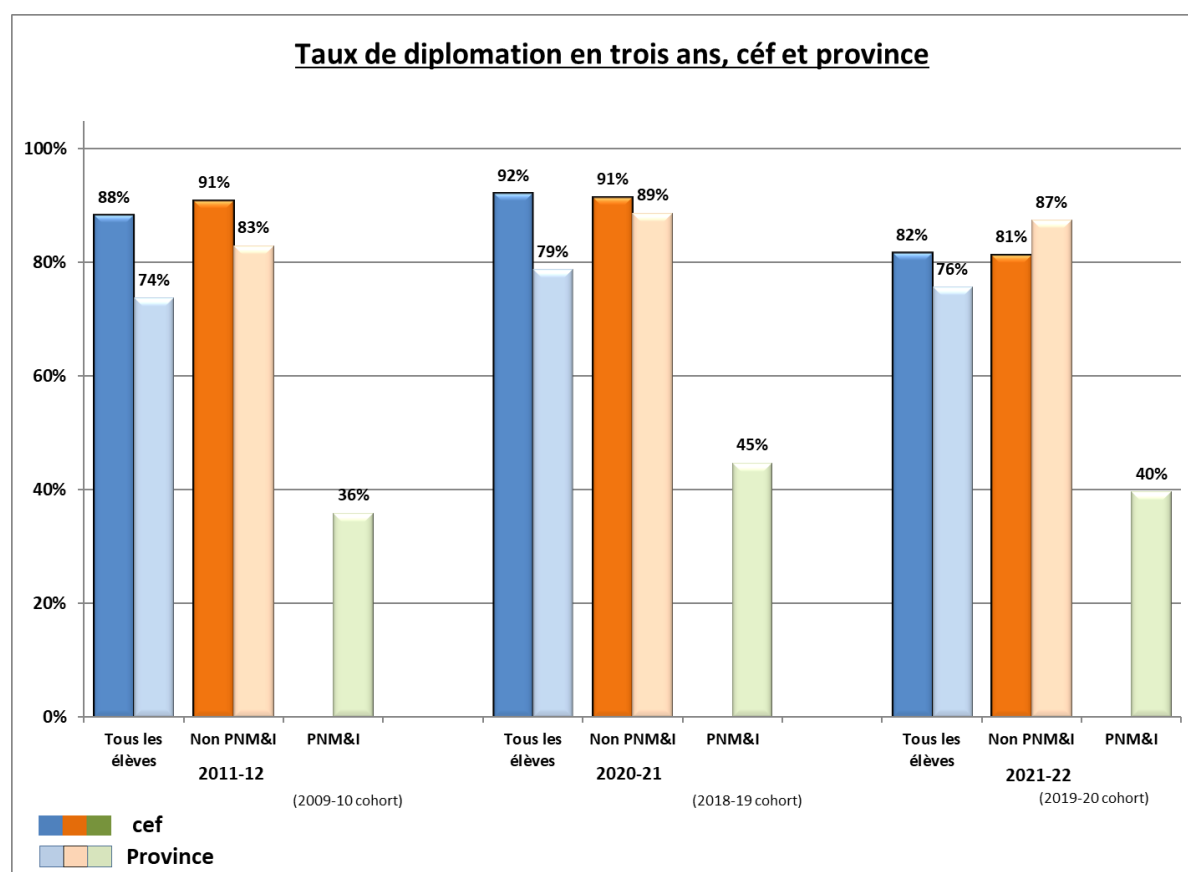
La reprise des activités parascolaires (dont le sport, entre autres, ainsi que les activités provinciales organisées par le CÉF) favorisera assurément les relations interpersonnelles et le sentiment d'appartenance.



## Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme en trois ans, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



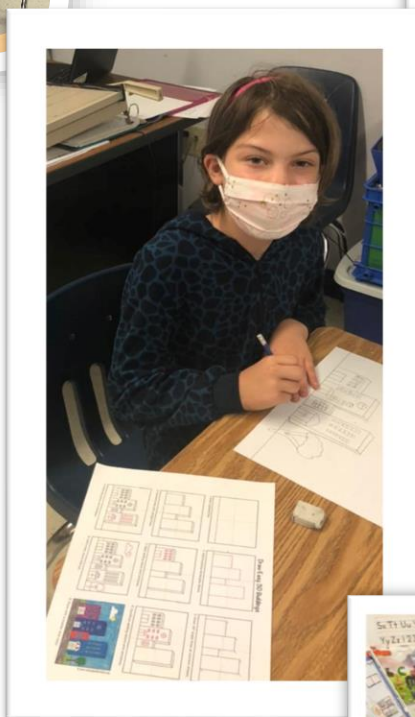
N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2022

## Analyse des résultats

Les données recueillies démontrent que plus de 80 % des élèves du CÉF obtiennent leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue en trois ans. En juin 2022, ce sont 82 % des élèves des écoles secondaires du CÉF qui ont rencontré cet objectif, comparés aux 76 % des élèves de la province.

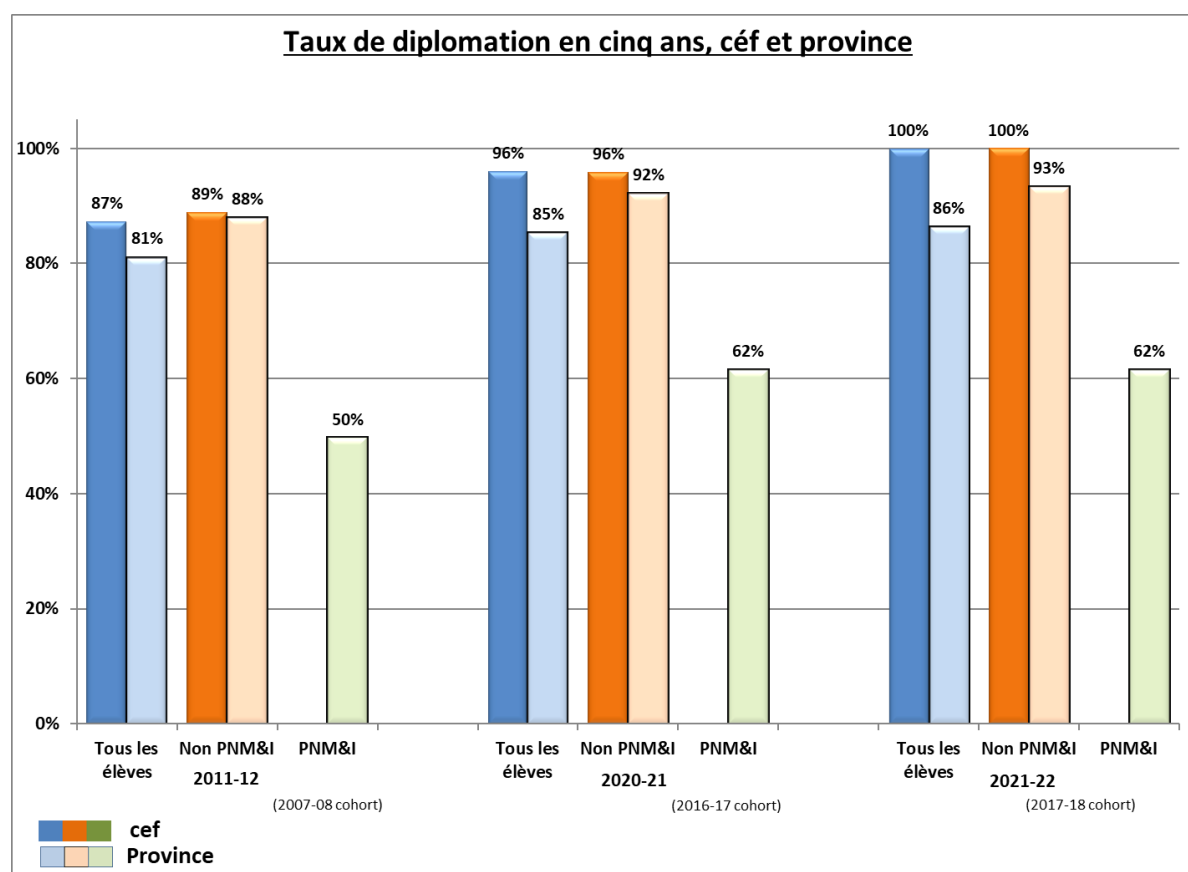
L'écart négatif de 10 points, avec les résultats de l'année précédente, reflète les impacts de la pandémie sur les apprentissages des élèves.



## Obtention du diplôme de 12e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de cinq ans

Pour obtenir leur diplôme en trois ans, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2022



## Analyse des résultats

Tous les élèves du CÉF obtiennent leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue en 5 ans.

Les mesures d'accompagnement instaurées portent leurs fruits.

Les mesures déployées auprès des élèves :

- Le suivi personnalisé offert à chaque élève,
- La flexibilité des modalités d'enseignement,
- Ainsi que le soutien des intervenants.



## Résultats continus des progrès

La collecte de données pour la surveillance locale et la production de rapports concernant les progrès des élèves afin de soutenir les efforts d'amélioration est bien établie et se poursuit dans le contexte du plan d'éducation de la province, comme il est évident ci-dessus. Savoir comment les élèves se débrouillent par rapport aux principaux résultats scolaires guide les mesures nécessaires en vue de s'assurer que davantage d'élèves obtiennent les résultats souhaités chaque année en vue d'atteindre l'objectif du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030 : J'apprends ce dont j'ai besoin pour mon avenir.

Bien qu'il y ait eu une certaine pause concernant la collecte de données provinciales en raison de la pandémie de COVID-19 de nouveau en 2021-22, les indicateurs suivants sont mentionnés afin de fournir des renseignements comparatifs à prendre en compte dans le suivi de la performance des élèves, de l'entrée à l'école jusqu'à la fin des études.

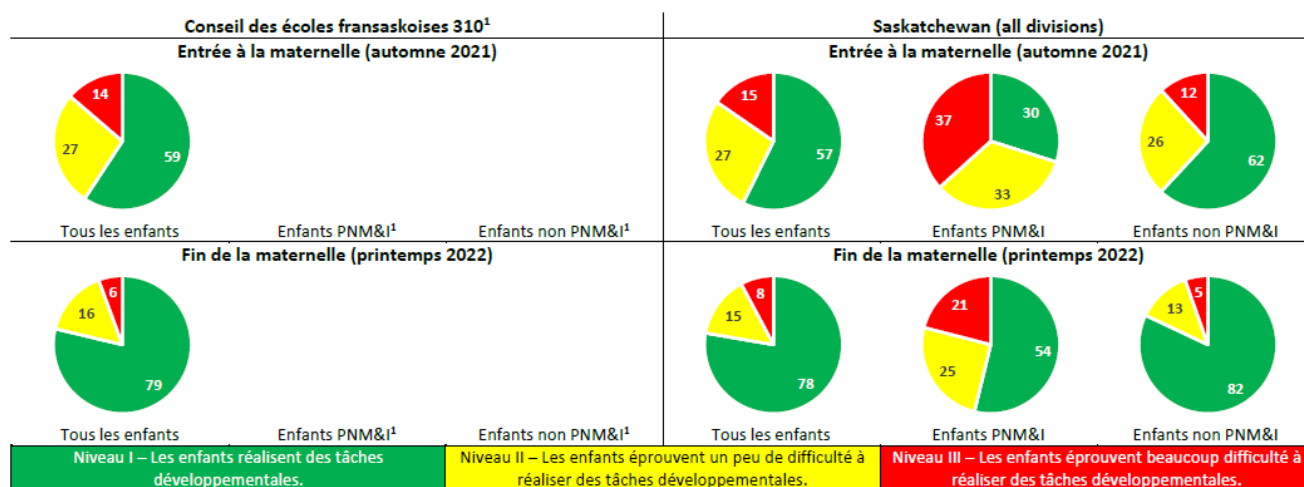
### Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit des informations sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture. Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir.

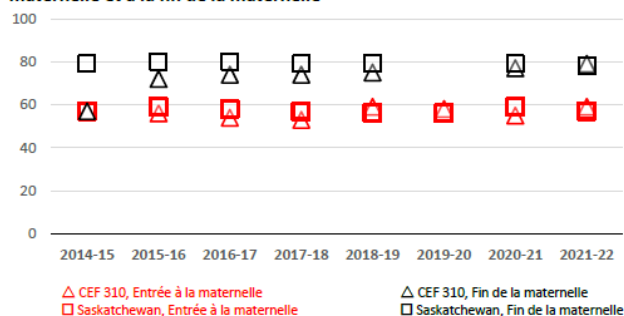
L'ÉPE effectuée en maternelle est un indicateur statistiquement significatif de la probabilité qu'un élève puisse lire à son niveau scolaire ou à un niveau supérieur en 3<sup>e</sup> année. Les analyses longitudinales effectuées dans la province montrent que les enfants qui possèdent de bonnes habiletés à leur entrée en maternelle (Niveau 1) dans les domaines clés, ou qui acquièrent de bons niveaux d'habileté durant leur année de maternelle, ont beaucoup plus de chances de devenir des lecteurs capables de lire à leur niveau scolaire à la fin de la 3<sup>e</sup> année, en comparaison avec les élèves dont les niveaux d'habiletés évalués sont plus bas lorsqu'ils quittent la maternelle.

Les graphiques suivants montrent le pourcentage d'élèves (tous, Premières Nations, Métis et Inuits et autres) qui ont été évalués au niveau 1 à l'entrée à la maternelle et après l'année de la maternelle à la sortie pour la division scolaire et la province. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage d'élèves de la maternelle évalués au niveau 1 par rapport à la province depuis l'année de référence (2014-2015).

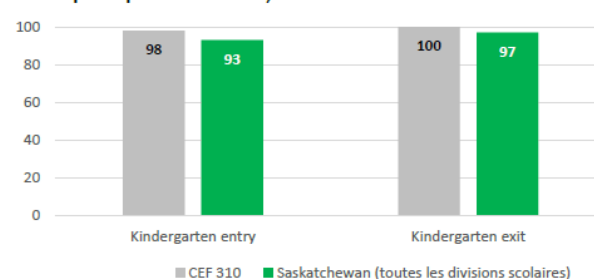
Les fermetures d'école et l'interruption des évaluations dans le cadre des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19 signifie que l'on ne dispose pas de résultats à la sortie de la maternelle pour 2019-20. En 2020-21, un pourcentage significativement plus restreint d'élèves admissibles à la maternelle dans les divisions scolaires ont participé à l'évaluation ÉPE de l'apprentissage en raison du nombre d'inscriptions plus faible que prévu et des difficultés à évaluer adéquatement le nombre croissant des élèves de la maternelle qui apprenaient depuis leur domicile. Il faudrait tenir compte de ces facteurs au moment de la comparaison des résultats de l'ÉPE en 2020-21 avec les résultats des années précédentes.



Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par L'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle



Taux de participation à l'ÉPE-AE, 2020-21



<sup>1</sup> Les résultats du CÉF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau ; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficultés.

Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2022

## Analyse des résultats

Le premier constat est que 79 % des élèves du CÉF peuvent réaliser les tâches développementales requises à la fin de la maternelle.

Le pourcentage d'enfants qui éprouvaient des difficultés à effectuer les tâches requises a diminué de 8 % entre le début et la fin de l'année, pour passer de 14 % à 6 %. Le même pourcentage que l'année dernière a été observé chez les élèves éprouvant un peu de difficulté à compléter les tâches, c'est-à-dire 11 % d'amélioration, ce qui fait passer le pourcentage global de 27 % à 16 %.

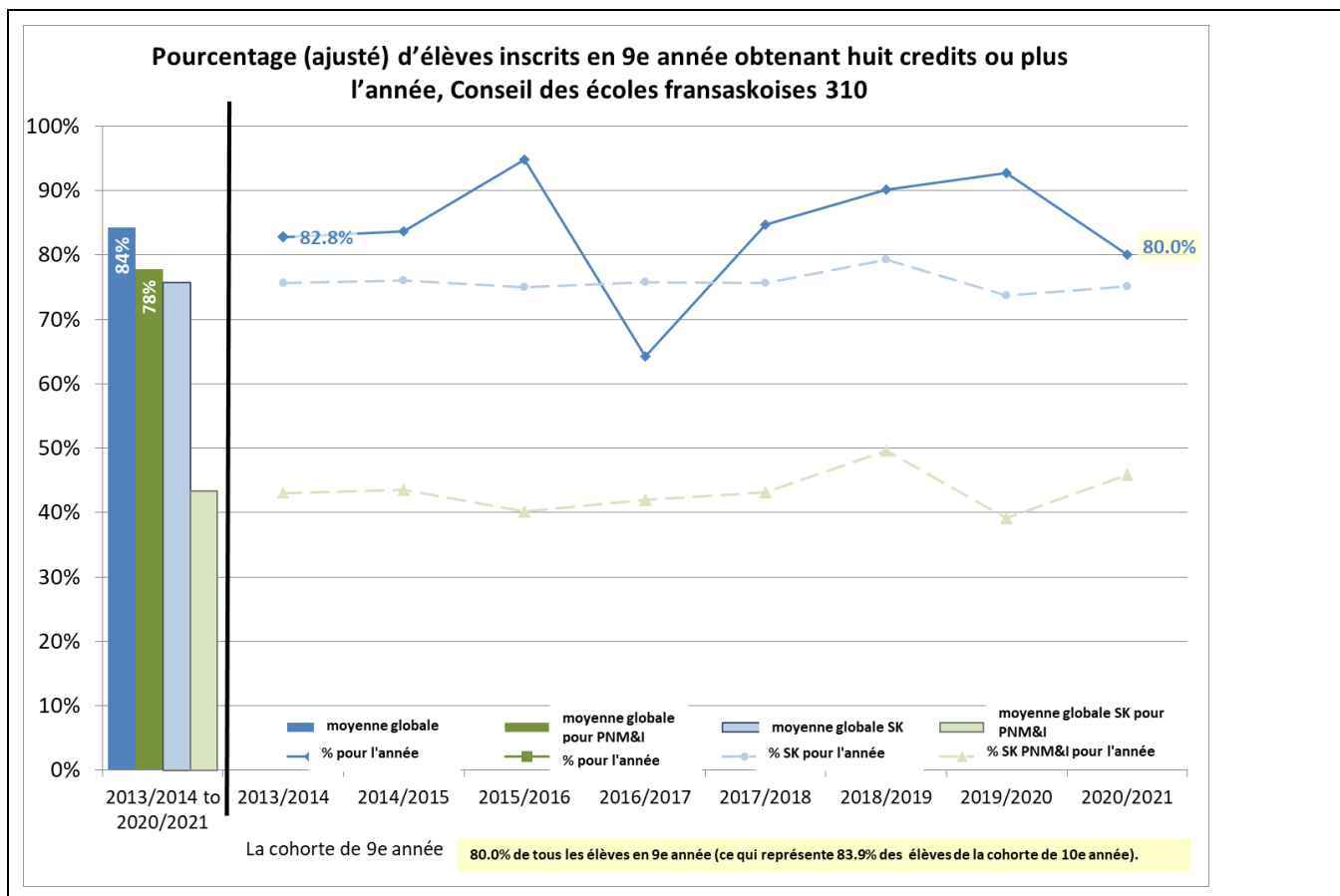
Une légère différence est observée entre les résultats provinciaux et les résultats du CÉF. Les évaluations au niveau du CÉF sont administrées en français, dans la salle de classe et le défi de l'apprentissage de la langue peut se refléter principalement dans le domaine de la « Langue et communication », ce qui semble affecter les résultats globaux.

## La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris de ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure démontre à quel point les élèves de 9<sup>e</sup> année s'ajustent lors de la transition vers la 10<sup>e</sup> année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.





Notes: Les taux de transition de la 9e à la 10e année sont calculés comme le nombre d'élèves ayant obtenu 8 crédits ou plus dans l'année qui suit immédiatement leur année de 9e année, divisé par le nombre d'élèves de la cohorte de 9e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels  
 Source : Ministère de l'Éducation, 2022

### Analyse des résultats

Le pourcentage des élèves de 9e année, obtenant huit crédits ou plus l'année suivante, est passé de 92,80 % à 80 %. Bien que le pourcentage de 2020-21 ait subi une baisse de près de 13 % pour le CÉF, les résultats des élèves du CÉF demeurent supérieurs à ceux obtenus au niveau provincial (76 %).

Les pourcentages pré-pandémiques démontrent que 90 % des élèves de la 9e année ont obtenu au moins 8 crédits.

Des interventions ont été mises en place :

- Des présentations aux élèves et à leurs parents,
- La création et la diffusion d'un guide des choix de cours,
- Un suivi régulier avec les directions des écoles et les élèves,

- Des présentations lors des rencontres des directions des écoles.

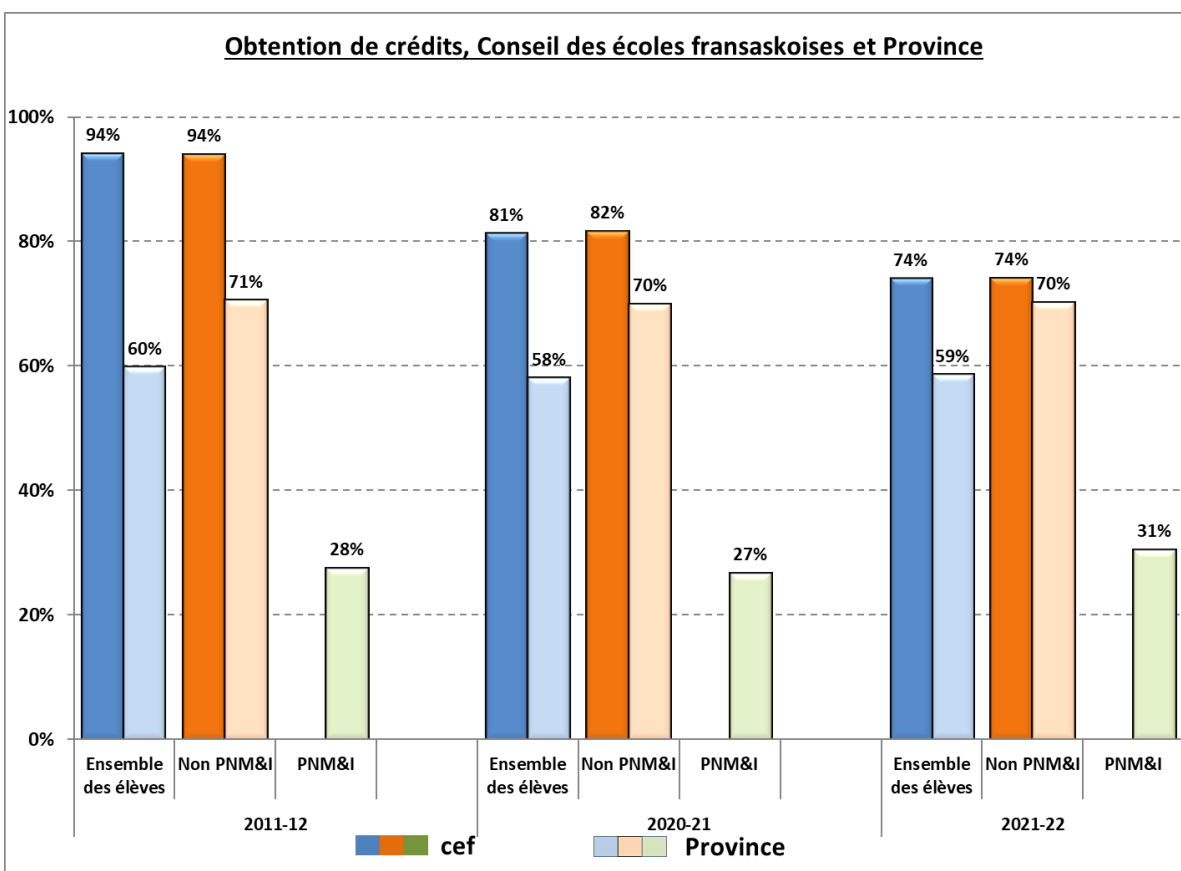
Le soutien d'une conseillère en orientation scolaire a appuyé les élèves vers les choix de cours secondaires, en vue de leur parcours post-secondaire.



## Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu du CÉF. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10<sup>e</sup> année que les élèves qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2022

## Analyse des résultats

Les données obtenues démontrent une baisse du pourcentage d'élèves ayant obtenus 8 crédits ou plus au cours de l'année scolaire. Depuis le début de la pandémie, le pourcentage est passé de 81 à 74 %, une baisse de 7 points.

Cette diminution s'explique par les efforts consentis par les élèves pour réussir les apprentissages essentiels. De plus, l'enseignement virtuel ne soutient pas toujours adéquatement les apprentissages requis par certaines disciplines.





## Données démographiques (effectifs)

### Élèves

Les effectifs scolaires du CÉF sont en croissance continue. De la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, l'augmentation entre 2021-22 et 2020-21 est de 0,70 %.

<b>Conseil des écoles fransaskoises 310</b>					
Niveau	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
<b>Maternelle</b>	195	245	189	219	215
<b>1</b>	183	191	229	178	193
<b>2</b>	183	173	173	217	172
<b>3</b>	200	173	169	175	190
<b>4</b>	160	184	161	165	168
<b>5</b>	154	152	162	153	153
<b>6</b>	117	148	141	153	137
<b>7</b>	122	116	127	135	144
<b>8</b>	92	116	108	119	133
<b>9</b>	59	75	72	67	79
<b>10</b>	60	52	70	70	61
<b>11</b>	70	67	54	64	68
<b>12</b>	77	77	72	59	72
<b>Total</b>	<b>1 672</b>	<b>1 769</b>	<b>1 727</b>	<b>1 774</b>	<b>1 785</b>

<b>Prématernelle</b>	<b>243</b>	<b>210</b>	<b>232</b>	<b>221</b>	<b>224</b>
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Effectifs sous groupe	Niveau	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
<b>PNM&amp;I</b>	<b>K to 3</b>	<10	<10	10	10	13
	<b>4 to 6</b>	<10	<10	<10	10	15
	<b>7 to 9</b>	11	10	<10	<10	10
	<b>10 to 12</b>	<10	<10	<10	<10	<10
	<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>41</b>
<b>Anglais-langue additionnelle</b>	<b>1 to 3</b>	-	-	-	-	-
	<b>4 to 6</b>	10	21	44	18	15
	<b>7 to 9</b>	<10	12	18	16	<10
	<b>10 to 12</b>	<10	15	17	13	11
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>47</b>	<b>32</b>


N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.
- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent

les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.


- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.
- Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non inscrits), Métis ou comme Inuits.

Source : Ministère de l'Éducation, 2021

 Conseil des écoles francsaskoises 310					
Années scolaires	2017-2018 (30 sept. 2017)	2018-2019 (30 sept. 2018)	2019-2020 (30 sept. 2019)	2020-2021 (30 sept. 2020)	2021-2022 (30 sept. 2021)
Écoles	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12
Beau Soleil	18	17	17	23	16
Boréale	27	34	40	34	30
ECF Pavillon Monique Rousseau	326	309	306	307	287
ECF Pavillon Gustave-Dubois	158	153	140	134	133
Bellegarde	65	67	66	69	76
Ducharme	85	74	73	76	79
Monseigneur de Laval - Élémentaire	390	309	284	304	309
École du Parc*		154	161	149	157
Monseigneur de Laval - PSQV	125	150	167	189	211
Notre-Dame-des-Vertus	38	43	43	43	40
Père-Mercure	56	53	52	54	67
Providence	119	131	125	117	114
École Mathieu de Gravelbourg	9	10	6	3	1
St-Isidore	87	86	91	90	93
Valois	170	179	156	164	163
Ecole à domicile			4	18	8
<b>TOTAL</b>	<b>1673</b>	<b>1769</b>	<b>1731</b>	<b>1774</b>	<b>1784</b>

\*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles francsaskoises, 2021

 Conseil des écoles francsaskoises 310					
Années scolaires	2017-2018 (30 sept. 2017)	2018-2019 (30 sept. 2018)	2019-2020 (30 sept. 2019)	2020-2021 (30 sept. 2020)	2021-2022 (30 sept. 2021)
Écoles	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12
Beau Soleil	18	17	17	23	16
Boréale	27	34	40	34	30
ECF Pavillon Monique Rousseau	326	309	306	307	287
ECF Pavillon Gustave-Dubois	158	153	140	134	133
Bellegarde	65	67	66	69	76
Ducharme	85	74	73	76	79
Monseigneur de Laval - Élémentaire	390	309	284	304	309
École du Parc*		154	161	149	157
Monseigneur de Laval - PSQV	125	150	167	189	211
Notre-Dame-des-Vertus	38	43	43	43	40
Père-Mercure	56	53	52	54	67
Providence	119	131	125	117	114
École Mathieu de Gravelbourg	9	10	6	3	1
St-Isidore	87	86	91	90	93
Valois	170	179	156	164	163
Ecole à domicile			4	18	8
<b>TOTAL</b>	<b>1673</b>	<b>1769</b>	<b>1731</b>	<b>1774</b>	<b>1784</b>

Source : Conseil des écoles francsaskoises, 2021

## Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	157,00
Directeurs d'école et adjoints	13,60
<b>Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement)</b> – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	129,61
<b>Personnel administratif et financier</b> – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	21,50
<b>Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations</b> – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	22,21
<b>Personnel de transport</b> – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	11,00
<b>Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)</b>	3,00
<b>Effectif en équivalents temps plein (ETP)</b>	<b>357,92</b>

N.B. : Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2022

## Haute direction

Cette rubrique comprend les directeurs généraux et les personnes relevant directement de leur compétence (noms et titres) :

- Ronald Ajavon, Directeur général ;
- André Messier, Directeur général adjoint des Services éducatifs ;
- Roch Gallien, Directeur général adjoint des Services aux élèves.



Ronald Ajavon



André Messier



Roch Gallien

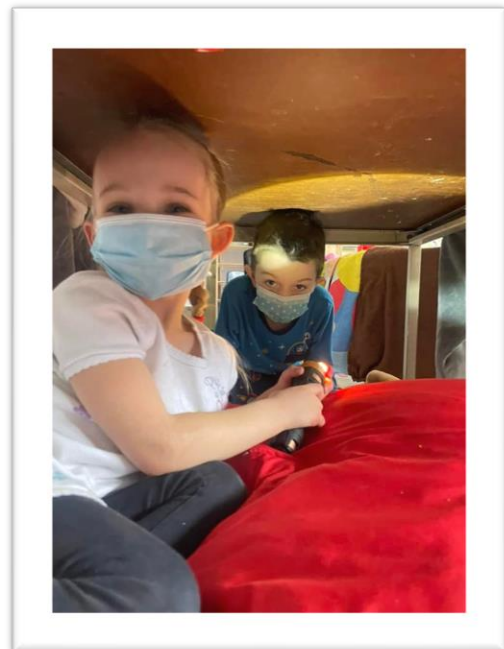
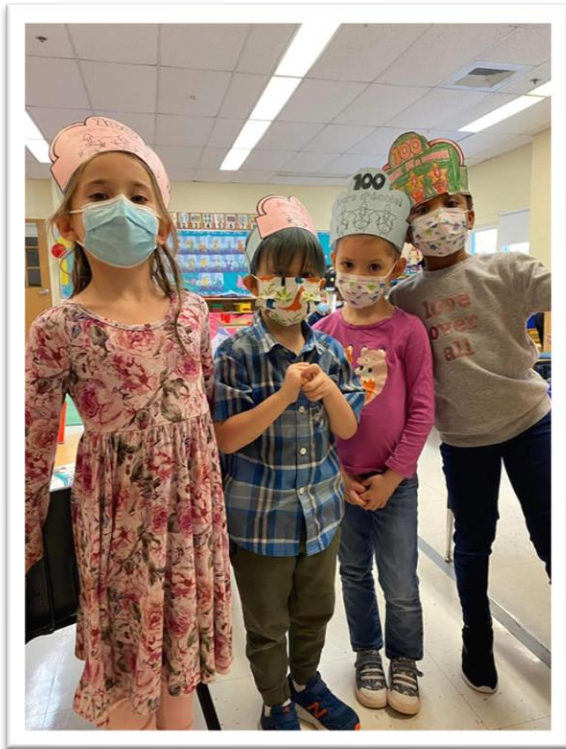
## Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles 2021-22		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Prince Albert

## Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2021-22
École St-Isidore	Réparations mineures	Remplacement partiel des composants du système de chauffage.	54 500 \$
École Mathieu de Gravelbourg / École Beau Soleil	Réparations couvertes par les assurances	Restauration et réparation des composants du système de chauffage.	42 700 \$
École Valois	Réparations couvertes par les assurances	Restauration et réparation du système d'extinction des incendies.	182 665 \$
École Monseigneur de Laval (Élémentaire)	Réparations couvertes par les assurances	Réfection importante des murs, des planchers et des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment.	1 472 309 \$

École Providence	Remplacement d'immobilisations	Remplacement de la toiture.	113 775 \$
École Mathieu de Gravelbourg / École Beau Soleil	Remplacement d'immobilisations – Financement spécial	Important remplacement des composants du système de chauffage.	1 201 351 \$
Nouvelle école à Regina	Remplacement d'immobilisations	Grand projet d'immobilisations, y compris les honoraires des professionnels pendant les premières phases de planification et de conception du bâtiment scolaire et communautaire.	1 135 433 \$
<b>Total</b>			<b>4 202 733 \$</b>



## Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec véhicules ou des taxis. Une autre option, qui est également utilisée, est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les écoles du CÉF sont géographiquement dispersées à l'échelle provinciale, ce qui rend très difficile l'optimisation financière des routes.

L'absence d'écoles de proximité a aussi un important impact négatif sur la durée des routes et les coûts excessifs qui en résultent.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances.

Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina, par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne, d'où la nécessité de faire appel à des services externes pour le dépannage et de prévoir des autobus de remplacement. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombre total d'élèves transportés	1 636 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 137 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	499 élèves
Nombre total de routes du CÉF	96 routes

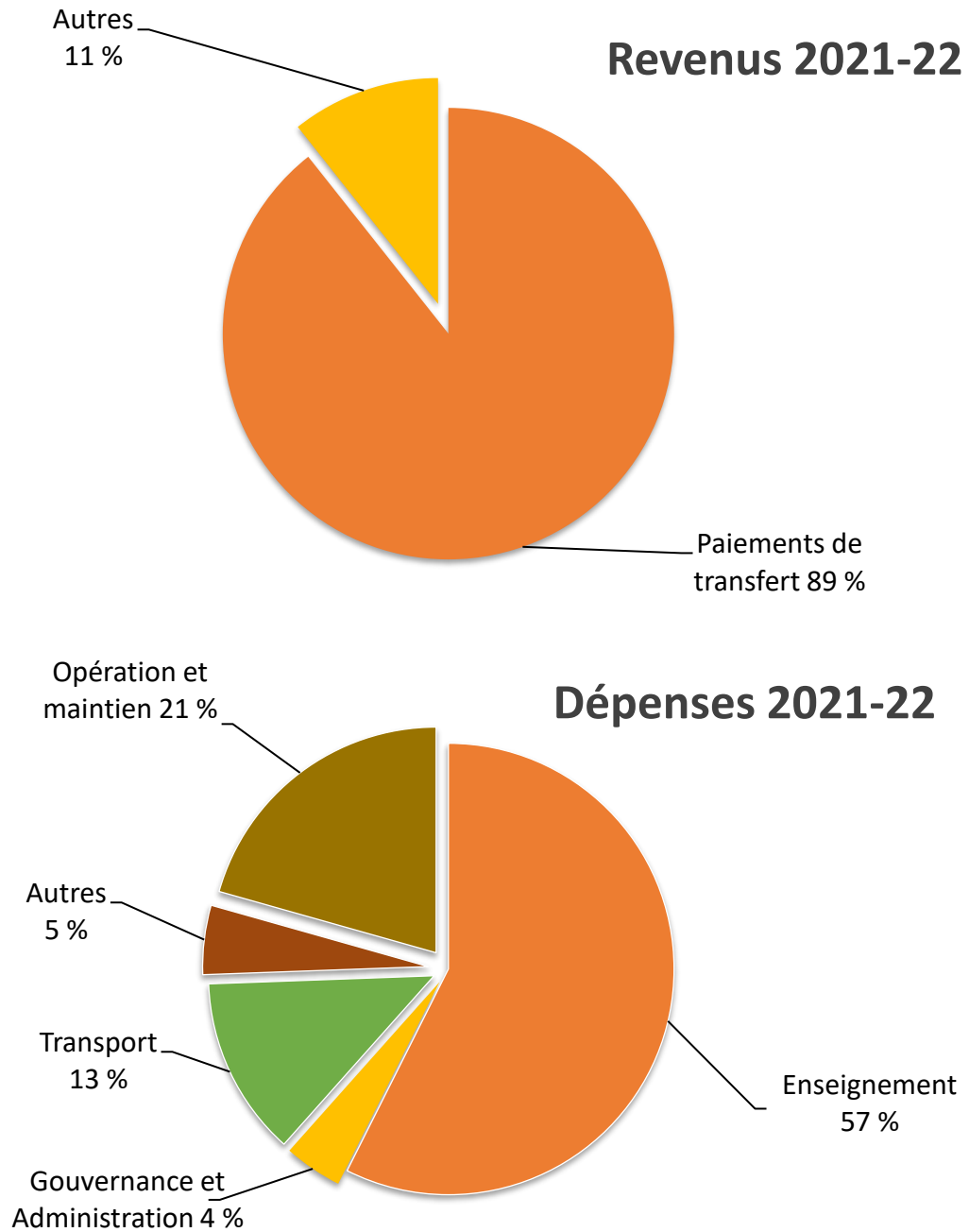
Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves du CÉF de la prématernelle 4 ans au secondaire.

Durant l'année 2021-2022, il n'y a pas eu de suspension du transport scolaire, en raison de la COVID-19.



## Sommaire financier

### Sommaire des revenus et des dépenses





## Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2022	2022	2021	Budget	Budget vs	
	Budget	Réel	Réel	vs Réel	Réel %	Notes
			reclassé	Écart	Écart	
				Positif / (Négatif)		
<b>REVENUS</b>						
Paiements de transfert	47 934 577	39 760 445	43 778 877	(8 174 132)	-17%	1
Frais de scolarité et frais afférents	63 506	42 277	49 459	(21 229)	-33%	2
Fonds générés par les écoles	576 007	410 273	206 957	(165 734)	-29%	3
Services complémentaires	-	187 575	298 038	187 575	100%	4
Services externes	99 065	247 642	97 091	148 577	150%	5
Autres	586 473	3 860 571	374 518	3 274 098	558%	6
<b>Total Revenus</b>	<b>49 259 628</b>	<b>44 508 783</b>	<b>44 804 940</b>	<b>(4 750 845)</b>	<b>-10%</b>	
<b>DÉPENSES</b>						
Gouvernance	247 671	189 499	229 999	(58 172)	-23%	7
Administration	1 617 699	1 751 701	1 648 146	134 002	8%	8
Enseignement	25 722 476	26 711 200	25 927 698	988 724	4%	
Opération et maintien	6 455 551	9 592 941	7 774 760	3 137 390	49%	9
Transport	5 416 539	5 973 609	5 265 666	557 070	10%	10
Frais de scolarité et frais afférents	368 721	392 459	368 861	23 738	6%	11
Fonds générés par les écoles	576 007	446 654	145 899	(129 353)	-22%	12
Services complémentaires	1 105 739	1 124 639	1 417 911	18 900	2%	
Services externes	99 065	247 245	96 895	148 180	150%	13
Autres	62 455	94 971	107 948	32 516	52%	14
<b>Total Dépenses</b>	<b>41 671 923</b>	<b>46 524 918</b>	<b>42 983 783</b>	<b>4 852 995</b>	<b>12%</b>	
<b>Surplus (Insuffisance) de</b>	<b>7 587 705</b>	<b>(2 016 135)</b>	<b>1 821 157</b>			
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	<b>52 436 100</b>	<b>52 436 100</b>	<b>50 614 943</b>			
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>60 023 805</b>	<b>50 419 965</b>	<b>52 436 100</b>			

### Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5 %)

Note	Explication
1	Octrois capitaux moins élevés que prévus (nouvelle école de Regina). Augmentation des octrois suivants : soutien de la suppléance, programme de recrutement et de rétention des enseignants, du système de purification d'air et des licences Microsoft et Myschool Sask.
2	Moins d'inscriptions d'élèves hors province que prévues au budget.
3	Moins de fonds levés dans les écoles.
4	Revenus pour les frais afférents facturés aux CEPE.
5	Revenus pour les prêts de service au regroupement des CEPE et au Centre Multiservices SK.
6	Remboursement à recevoir lié aux dégâts des eaux de l'école élémentaire Mg de Laval.
7	Moins de dépenses pour les congrès et les formations.
8	Coûts additionnels de remplacement du personnel administratif.
9	Coûts liés aux dégâts des eaux de l'école élémentaire Mg de Laval.
10	Augmentation des routes d'autobus et des coûts liés à l'essence.
11	Plus d'inscriptions que prévues au budget.
12	Moins de dépenses liées aux fonds générés dans les écoles du fait de la pandémie.
13	Salaires pour les prêts de service au regroupement des CEPE et au Centre Multiservices SK.
14	Intérêts sur l'utilisation de la marge de crédit.

## Annexe A : Liste des bénéficiaires

### Paievements au conseil scolaire

Nom Prénom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry Alpha*	16 168	7 484		453			24 105
Binette Geneviève**	8 030	10 868					18 898
Ferré Monica	6 256	7 423					13 679
Lebel Yvan	6 384	8 143					14 527
LeNouail Brian	6 384	6 503					12 887
Lepage Maria	6 231	8 755					14 986
Perreault Élizabeth	7 142	7 662					14 804
Rivard Gisèle	6 345	7 962					14 307
Roberge Guy	6 231	8 762					14 993
Tahiri Oumnia	7 144	5 982					13 126

\*Président du CSF

\*\*Vice-présidente du CSF

### Services personnels

Nom	Montant
Adeleye E. D. Ame	69 433
Ajavon Ronald	216 240
Alarou Aichatou	72 538
Archambault Chantal	94 653
Asselin Jessica-Lynn	99 386
Assoua Edgard	75 665
Bamba Adjoumani	
Brahima	81 482
Barreno Tijash	61 596

Nom	Montant
Barry Abdoulaye	55 133
Beaulieu Nathalie	94 653
Bergeron Jessica	99 686
Bergeron Paul	100 047
Bertin Colette	90 673
Bibomba Ngalula Henriette	94 653
Bissonnette Leah	74 773
Blais Dominic	90 261

Nom	Montant
Blouin Natalie	70 843
Bonson Marie-Louise	69 823
Bosse Philippe	79 709
Bountsana Koubemba Paraclet	85 317
Bourgeois Dion Danielle	110 052
Boutin Brigitte	90 261
Bowden Michael	90 261
Boyenko Patricia	90 691
Bravo-Farias Flavio	54 544
Brissette-Chenery Nathalie	110 052
Buhungu Venant	61 596
Bussiere Janine	116 079
Bussiere Suzanne	94 756
Caux Evlyne	60 898
Chabe Guy Gerard	118 629
Chartrand Émily	75 441
Chasse Brigitte	81 632
Chenier Gabrielle	74 753
Côté Martin	70 068
Cousin Robert	96 900
Daubisse McL. Maria Sara	94 653
Denis Francis	104 911
Dion Daniel	90 261
Dionne Jean-Francois	94 653
Doris Jensee Celeste	72 264
Doucette Amberly	87 353
Drolet Marc	94 653
Dube Gaston	90 261
Dube Richard	94 653
Dumaine Monique	88 891
Dunn Karen	94 653
Durand Heather	104 118
Ebrottie Francois	91 614
Ellinakis Marie	52 785
Fairs Caroline	92 000
Faouzi Beloud Ali	53 607
Farias Cesar	54 544
Favreau Rosanne	81 632

Nom	Montant
Fillion Sebastien	110 753
Fletcher Daniel	55 026
Forcier Yvette	104 118
Fortier-Freçon Naomi	100 047
Gareau Derek	84 336
Gareau Melanie	113 625
Gareau Michel	90 865
Gareau Réanne	64 764
Gaudet Gail	110 052
Gaudet Joelle	81 807
Gaudet Moise	90 261
Gaudet Terence	90 421
Gentil-Perret Arman	94 653
George Colette	90 614
Giroux Bertrand	90 060
Godbout Catherine	73 618
Godde Corinne	100 047
Grahouan Mireille	70 230
Grignon Nicolas	65 663
Habiyaremye Charles	66 714
Ham Van Melissa	83 596
Harel Claude-Jean	112 949
Henni Fatma-Zohra	126 577
Hill Marie-Paule	94 653
Hoang Vinh Quang	64 301
Hould Celine	70 581
J. Denis Jacqueline	94 653
Jean Bouvier Heidi	93 189
joli Marie Privé Kayla	70 068
Julien Micheline	90 261
Kassy Maureen	73 946
Kausmaully Aleem	56 720
Kendel Carmen	90 261
Kisembe Ngongo Marc	62 600
Koffi Serge	75 778
Kra Kouame	100 047
Krebs Andreas	58 293
Kwizera Nelly Faustine	66 714
Laing Leia	90 261
Lalonde Gisele	132 404

Nom	Montant
Larocque Ninon	105 284
Latezina Munkiene Marie	100 047
Latour Gisele	94 653
Lavallee Colette	117 519
Lavallee Maryse	105 268
Leask Heather	99 386
Leblanc Benoit	90 261
Leblanc Colinda	90 261
Lécuyer Julie	79 709
Legacy Jérémie	94 707
Lenouail Marie-France	117 055
Lepage Dominique	101 461
Lestage Natasha	66 714
Letourneau Tristan	64 301
Lia Marlene	68 454
Liffran Colombet Catherine	81 632
Lignon Berthe	63 194
Little Krysta	93 810
Lizee Rosalie	117 536
Lorimpo Lamboni Charles	116 945
Louise Élodie	71 402
Lowes Dolores	54 544
Lozinski Amy	90 261
Ly Sileymane	79 165
Marchand Chylisse	95 123
Marin Sanabria Ana	94 653
Marisel Ahumada Morales Linda	64 316
Marois Julie	110 751
Martel Claude	94 653
Massata Ndiaye Mame	112 476
Matara Marius	94 653
McClelland Jessica	66 463
Merriman Celine	94 653
Messier Andre	180 000
Michaud Leo	64 715
Michaud Raymond	90 261
Miller Andrew	94 653

Nom	Montant
Moe Monique	90 261
Monin-Whittle Lauriane	90 731
Monique Rose Nodge Mélanie	54 157
Montpetit Stephanie	80 875
Moussalim Samira	83 206
Muhabwampundu Yvonne	66 714
Munezero Jean-Marie	52 367
Nana Kietagniga	100 047
Nana Ouédraogo Helene	84 811
Nantia K Lucrèce	61 596
Ndingué Djioje Fabrice	86 860
N'Guessan N'Guessan	88 886
Nguyen Thuy	100 047
Ouaaziz Khalid	69 812
Ouellet Sebastien	120 572
Pain Stéphanie	94 653
Palica Émilie	68 085
Pek Piché Chantal	90 261
Pelchat Evan	80 344
Pelletier Julie	112 103
Perrault-Cyr Jacqueline	51 319
Petit Gaele	57 656
Philibert Roxanne	53 999
Plouffe Yves	90 261
Popovitch Diane	97 131
Potter Melissa	62 533
Poulin Marie-Chantal	52 525
Pratt Krystle	100 603
Pulvermacher Michelle	94 323
Racette Lianne	90 261
Remenda Tricia	55 648
Rioux Marika	84 412
Rivard Dominic	123 710
Robinson Ryan	91 234
Rogal Chantale	83 206
Roy Rita	90 261
Rua Miguel	88 023
Russell Ruth Jeannette	77 364

Nom	Montant
Sangaré Adama	86 860
Schmidt Louise	72 392
Schulte Roxanne	89 102
Seide Karlyn	91 149
Seraphin Atta Kouassi	70 068
Shyaka Christian	60 841
Simb I Simb	81 029
Simo Sylvie Marlyse	94 653
Siriba Marie-Therese	94 653
Sirois Denise	114 229
Smith Todd	91 492
Sobabi Marouf	73 148
St-Cyr Power Claire	94 653
Teckchandani-Buziak Ashley	70 149
Tercan Gulden	67 214
Therrien Simone	90 261
Tognonmegni Zinsou Eugene	88 158
Tomppe Djomsu Virginie	100 047

Nom	Montant
Tondevoid Davin	78 398
Topping Catharine	112 062
Tosi-Cavanagh Alexi	78 424
Touileb Ahmed	73 470
Toule Darlene	53 660
Touré Amadou	116 506
Toussaint Akpale Dago	89 125
Uwineza Grace	68 938
Vennes Mireille	77 685
Verkoczy Francois	94 653
Vigneault Caroline	90 261
Vogt Jocelyne	89 263
Wacholtz Joseph	62 137
Walters Theresa	90 261
Wolensky Malena	101 144
Yahou Sakina	100 047
Yoh Abdoulaye	142 800
Yomin Assi Charlotte	91 714
Zinoun Radouane	92 310

### Paiements de transfert

Nom	Montant
Division Scolaire (Franco-Manitobaine #49)	248 448

Nom	Montant
Conseil scolaire Centre-Nord	141 616

### Paiements à des fournisseurs

Nom	Montant
A & L Motors	66 177
Broston Enterprises	787 906
BUNZL	221 065
CCPE inc	122 949
CCR Construction Ltd.	628 797
City of Saskatoon	162 291
Federated Co-operatives	128 428

Nom	Montant
First Student Canada	342 503
Galroch Inc Roch Gallien	138 461
LaserNetworks c/o T11197	68 943
Legacy Bus Sales	124 402
Legacy Fleet Asset	195 670
Life Works Canada	58 200
LP3 Transportation	1 424 088

Nom	Montant
Miller Thomson LLP	113 389
MNP sencrl srl/LLP	156 947
New Generation Janitorial	102 307
Operation Dirt	50 717
Pro-Tec Industries (Legacy Bus Sales)	62 247
Regina Catholic Schools	196 363
Restorex	853 790
RW Bus Lines Ltd.	407 258
Sask Energy	297 354
Sask Power	475 451
Saskatchewan School Boards Association	527 495
Saskatoon Fire and Flood	56 399

Nom	Montant
SaskTel CMR	86 115
Société Canadienne Française de Prince Albert	69 204
Softchoice	67 687
Stuart McIntosh	81 336
Student Transportation	1 797 032
Supreme Office Products	103 841
TinyEye Technologies	108 341
Valérie Courtemanche	60 631
Welldone Mechanical Services	139 953
Workers Compensation Board	100 846
Xerox Canada Ltd.	62 560

### Autres paiements

Name	Amount
Municipal Employees' Pension Plan	1 083 307
Receveur Général - RP 0001	2 210 338
Receveur Général - RP 0002	5 039 415

Name	Amount
Saskatchewan School Board Association	617 984
Saskatchewan Teachers' Federation	2 056 935
Saskatchewan Workers' Compensation Board	100 846

**Rapport  
de la direction  
et  
états financiers  
vérifiés**

---

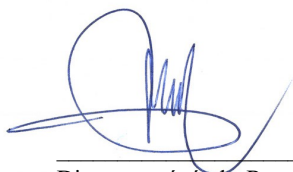
## États financiers audités

---

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

Division scolaire No. 1425100

Pour la période se terminant : de l'exercice terminé le 31 août 2022



---

Directeur général - Ronald Ajavon



---

Auditeur - MNP s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

---



**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**31 août 2022**

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers .....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière .....	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie .....	7
Notes aux états financiers.....	8-23
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus .....	A-1 et A-2
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges .....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles .....	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice .....	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie .....	D-1 et E-1
Annexe F : Détail des actifs désignés.....	F-1

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, MNP s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil



Alpha Barry.

Président



Directeur général



Chef des services administratifs

Le 25 novembre 2022

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au président et aux membres du  
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 25 novembre 2022

*MNP s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la situation financière  
de l'exercice terminé le 31 août 2022

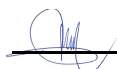
	2022	2021
	\$	\$
		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	396 817	483 008
Débiteurs (note 8)	6 285 373	3 570 606
Placements de portefeuille (note 4)	128 359	127 657
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>6 810 549</b>	<b>4 181 271</b>
<b>Passifs</b>		
Emprunt bancaire (note 3)	2 926 503	1 591 887
Créditeurs et charges à payer (note 9)	5 241 706	1 995 929
Avantages sociaux futurs (note 6)	742 200	718 800
Revenus reportés (note 10)	148 326	21 518
<b>Total des passifs</b>	<b>9 058 735</b>	<b>4 328 134</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(2 248 186)</b>	<b>(146 863)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe C)	52 413 557	52 335 513
Charges payées d'avance	254 594	247 450
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>52 668 151</b>	<b>52 582 963</b>
<b>Excédent accumulé (note 13)</b>	<b>50 419 965</b>	<b>52 436 100</b>

Obligations contractuelles (note 15)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.***Approuvé par le Conseil**

Alpha Barry.

président



directeur général

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État des résultats et de l'excédent accumulé**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		(Retraité - Note 2 (h))
<b>REVENUS</b>			
Paiements de transfert	47 934 577	39 760 445	43 778 877
Frais de scolarité et frais afférents	63 506	42 277	49 459
Fonds générés par les écoles	576 007	410 273	206 957
Services complémentaires (note 11)	-	187 575	298 038
Services externes (note 12)	99 065	247 642	97 091
Autres	586 473	3 860 571	374 518
<b>Total des revenus (Annexe A)</b>	<b>49 259 628</b>	<b>44 508 783</b>	<b>44 804 940</b>
<b>CHARGES</b>			
Gouvernance	247 671	189 499	229 999
Administration	1 617 699	1 751 701	1 648 146
Enseignement	25 722 476	26 711 200	25 927 698
Fonctionnement et entretien	6 455 551	9 592 941	7 774 760
Transport	5 416 539	5 973 609	5 265 666
Frais de scolarité et frais afférents	368 721	392 459	368 861
Fonds générés par les écoles	576 007	446 654	145 899
Services complémentaires (note 11)	1 105 739	1 124 639	1 417 911
Services externes (note 12)	99 065	247 245	96 895
Autres	62 455	94 971	107 948
<b>Total des charges (Annexe B)</b>	<b>41 671 923</b>	<b>46 524 918</b>	<b>42 983 783</b>
<b>(Insuffisance) excédent de l'exercice</b>	<b>7 587 705</b>	<b>(2 016 135)</b>	<b>1 821 157</b>
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	<b>52 436 100</b>	<b>52 436 100</b>	<b>50 614 943</b>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)</b>	<b>60 023 805</b>	<b>50 419 965</b>	<b>52 436 100</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette  
de l'exercice terminé le 31 août 2022

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Dette nette, début de l'exercice</b>	<b>(146 863)</b>	<b>(146 863)</b>	<b>(3 324 472)</b>
<b>Variations au cours de l'exercice</b>			
(Insuffisance) excédent de l'exercice	7 587 705	(2 016 135)	1 821 157
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(10 952 000)	(2 771 530)	(1 281 204)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	9 201	250
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	4 402	(250)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 723 023	2 679 883	2 666 673
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(7 144)	(29 017)
<b>Variation de la dette nette</b>	<b>(641 272)</b>	<b>(2 101 323)</b>	<b>3 177 609</b>
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	<b>(788 135)</b>	<b>(2 248 186)</b>	<b>(146 863)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des flux de trésorerie  
de l'exercice terminé le 31 août 2022

	2022	2021
	\$	\$
		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(2 016 135)	1 821 157
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice (annexe D)	2 684 285	2 666 423
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	718 035	(5 069 786)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>1 386 185</b>	<b>(582 206)</b>
<b>Activités d'immobilisations corporelles</b>		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 815 491)	(809 375)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	9 201	250
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles</b>	<b>(2 806 290)</b>	<b>(809 125)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(702)	(1 825)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(702)</b>	<b>(1 825)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	-	(200 002)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>(200 002)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 420 807)</b>	<b>(1 593 158)</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, début de l'exercice</b>	<b>(1 108 879)</b>	<b>484 279</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>(2 529 686)</b>	<b>(1 108 879)</b>
<b>Composé de:</b>		
Encaisse	396 817	483 008
Emprunt bancaire	(2 926 503)	(1 591 887)
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>(2 529 686)</b>	<b>(1 108 879)</b>

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 16.*

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**1. Autorité et raison d'être**

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom Conseil des écoles fransaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfiques et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**2. Méthodes comptables**

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

**a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 742 200 \$ (718 800 \$ en 2021) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 46 104 611 \$ (43 449 976 \$ en 2021) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 3 200 \$ (15 100 \$ en 2021), car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir une incidence significative sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP;
- l'obligation non actualisée estimée de mise hors service d'actifs de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2021), car les dépenses réelles peuvent différer considérablement des estimations de l'évaluation.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)**

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

**b) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

**c) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**c) Actifs financiers (suite)**

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée comme douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, comme décrit à la note 2b).

**d) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'installation et à l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	20 et 50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Bâtiments OMHS	50 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**e) Passifs**

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autres formes de règlement économique.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

L'obligation de mise hors service d'un actif (OMHS) consiste en des bâtiments qui contiennent de l'amiante. La division scolaire comptabilise la juste valeur d'une OMHS dans la période au cours de laquelle elle contracte une obligation légale liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La juste valeur estimée d'une OMHS est capitalisée comme faisant partie de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la même base que l'actif sous-jacent.

La dette à long terme comprend les emprunts, pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an, obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

**f) Régimes de retraite pour les employés**

Les employés du Conseil participent à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent au régime de retraite de la Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP). Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent au Municipal Employees' Pension Plan (MEPP). Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**g) Constatation des revenus**

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement, raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transferts gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations s'appliquent.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres contributions (transferts non gouvernementaux)

Les contributions sans restrictions sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions s'appliquent. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

**h) Modifications comptables**

**Ajustement rétroactif modifié du surplus/déficit accumulé avec redressement des périodes comparatives**

Au cours de l'exercice, la division scolaire a mis en œuvre une nouvelle politique comptable relative à ses obligations de mise hors service d'immobilisations (OMHS) associées à des immobilisations corporelles afin de se conformer à la nouvelle norme comptable du secteur public pour les OMHS (NCSP 3280). L'obligation a été comptabilisée en utilisant l'application rétroactive modifiée avec retraitement des montants comparatifs de la période précédente.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**h) Modifications comptables (suite)**

La modification de la politique comptable a eu une incidence sur les états financiers de la division scolaire comme suit :

	Déclaré antérieurement 31 août 2021	Augmentation (diminution)	Retraité 31 août 2021
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	52 213 489	122 024	52 335 513
Créditeurs et charges à payer	1 735 212	260 717	1 995 929
Excédent accumulé	52 574 793	(138 693)	52 436 100
Charge d'amortissement	2 661 459	5 214	2 666 673

**3. Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2022 est de 2 926 503 \$ (1 591 887 \$ en 2021).

**4. Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Placements de portefeuille au coût après amortissement :</b>		
Certificats de placement garanti, 0,75 % (0,55 % en 2021), échéant le 29 décembre 2022	128 359	127 657
<b>Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement</b>	<b>128 359</b>	<b>127 657</b>

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**5. Charges par fonction et par objets**

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts	Amortis- sement	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
						(Retraité - Note 2(h))
Gouvernance	157 023	32 476	-	-	<b>189 499</b>	229 999
Administration	1 435 069	316 632	-	-	<b>1 751 701</b>	1 648 146
Enseignement	23 405 088	2 738 793	-	567 319	<b>26 711 200</b>	25 927 698
Fonctionnement et entretien	1 619 506	5 869 750	-	2 103 685	<b>9 592 941</b>	7 774 760
Transport	451 789	5 512 941	-	8 879	<b>5 973 609</b>	5 265 666
Frais de scolarité et frais afférents	-	392 459	-	-	<b>392 459</b>	368 861
Fonds générés par les écoles	-	446 654	-	-	<b>446 654</b>	145 899
Services complémentaires	995 277	129 362	-	-	<b>1 124 639</b>	1 417 911
Services externes	247 245	-	-	-	<b>247 245</b>	96 895
Autres	-	3 202	91 769	-	<b>94 971</b>	107 948
<b>Total</b>	<b>28 310 997</b>	<b>15 442 269</b>	<b>91 769</b>	<b>2 679 883</b>	<b>46 524 918</b>	<b>42 983 783</b>

**6. Avantages sociaux futurs**

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2021 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2022.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**6. Avantages sociaux futurs (suite)**

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	<b>2022</b>	2021
<b>Hypothèses à long terme utilisées :</b>		
Taux d'actualisation (annuel)	<b>4.01%</b>	1,97 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	<b>2,50 %</b>	2,50 %
- Personnel non enseignant	<b>3,00 %</b>	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	<b>14 ans</b>	14 ans
<b>Avantages sociaux futurs</b>	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>525 400</b>	646 500
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	<b>63 500</b>	71 600
Charge d'intérêts	<b>11 200</b>	10 700
Prestations versées	<b>(38 300)</b>	(47 200)
Gains actuariels	<b>(48 100)</b>	(156 200)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	<b>513 700</b>	525 400
Gains actuariels non amortis	<b>228 500</b>	193 400
<b>Avantages sociaux futurs</b>	<b>742 200</b>	718 800
<b>Charge pour les avantages sociaux futurs</b>	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>63 500</b>	71 600
Amortissement des gains actuariels nets	<b>(13 000)</b>	(1 800)
Coût des avantages sociaux futurs	<b>50 500</b>	69 800
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	<b>11 200</b>	10 700
<b>Charge totale des avantages sociaux futurs</b>	<b>61 700</b>	80 500

**7. Régimes de retraite**

Régimes multi-employeurs à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multi-entreprises sont comme suit :

**a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)**

Les STRP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.



**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**7. Régimes de retraite (suite)**

Les STRP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle de la Saskatchewan Teachers' Federation pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	<b>2022</b>	2021
	<b>STRP</b>	STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	<b>268</b>	250
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	<b>9,50 % – 11,70 %</b>	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	<b>1 710 344</b>	1 655 346

**b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)**

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension. Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et/ou les bénéficiaires.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	<b>2022</b>	2021
Nombre d'employés actifs	<b>159</b>	163
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	<b>9,00 %</b>	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	<b>9,00 %</b>	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	<b>505 244</b>	481 862
Contributions du Conseil pour l'exercice	<b>505 244</b>	481 862
Date de l'extrapolation actuarielle	<b>(31 décembre 2021)</b>	(31 décembre 2020)
	<b>\$</b>	\$
Actifs du régime	<b>3 568 400 000</b>	3 221 426 000
Passifs du régime	<b>2 424 014 000</b>	2 382 526 000
Surplus du régime	<b>1 144 386 000</b>	838 900 000

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**8. Débiteurs**

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2022			2021		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	2 000 000	-	<b>2 000 000</b>	2 600 000	-	2 600 000
Autres débiteurs	4 288 573	3 200	<b>4 285 373</b>	985 706	15 100	970 606
<b>Total des débiteurs</b>	<b>6 288 573</b>	<b>3 200</b>	<b>6 285 373</b>	3 585 706	15 100	3 570 606

**9. Crédoiteurs et charges à payer**

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
	(Retraité - Note 2 (h))	
Salaires courus et avantages sociaux	<b>14 715</b>	35 361
Fournisseurs	<b>2 969 201</b>	1 189 215
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<b>260 717</b>	260 717
Autres charges à payer	<b>1 997 073</b>	510 636
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>5 241 706</b>	1 995 929

La division scolaire a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations de 260 717 \$ (260 717\$ en 2021) pour enlever et éliminer l'amiante. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations du Conseil qui devront être correctement éliminés lorsque le bâtiment sera vendu ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments du Conseil, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments du Conseil qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**10. Revenus reportés**

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2021	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus reportés liés aux projets non capitaux</b>				
Frais de scolarité	975	134 283	975	<b>134 283</b>
Loyer	6 500	-	6 500	-
Don Haïti	14 043	-	-	<b>14 043</b>
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>21 518</b>	<b>134 283</b>	<b>7 475</b>	<b>148 326</b>

**11. Services complémentaires**

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

<b>Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme</b>	<b>Programme Pré-M</b>	<b>Autres programmes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais et autres revenus	167 738	19 837	<b>187 575</b>	298 038
<b>Total des revenus</b>	<b>167 738</b>	<b>19 837</b>	<b>187 575</b>	298 038
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	995 277	-	<b>995 277</b>	1 203 222
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	925	-	<b>925</b>	9 979
Fournitures et services	56	-	<b>56</b>	130 538
Fonctionnement des bâtiments	58 210	-	<b>58 210</b>	57 529
Communications	3 074	-	<b>3 074</b>	3 342
Déplacements	3 981	14 842	<b>18 823</b>	2 395
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	46 337	-	<b>46 337</b>	10 806
Charges liées aux étudiants	567	-	<b>567</b>	100
Services contractuels pour le transport et Allocations	435	935	<b>1 370</b>	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 108 862</b>	<b>15 777</b>	<b>1 124 639</b>	1 417 911
<b>(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges</b>	<b>(941 124)</b>	<b>4 060</b>	<b>(937 064)</b>	(1 119 873)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**11. Services complémentaires (suite)**

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

**12. Services externes**

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

**Sommaire des revenus et charges des services externes  
par programme**

	Prêts de service	2022	2021
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Frais et autres	247 642	247 642	97 091
<b>Total des revenus</b>	<b>247 642</b>	<b>247 642</b>	97 091
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	247 245	247 245	96 895
<b>Total des charges</b>	<b>247 245</b>	<b>247 245</b>	96 895
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>397</b>	<b>397</b>	196

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, à l'Université de Régina et au Groupement de services de garde.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**13. Excédent accumulé**

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, comme approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2021	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2022
	\$	\$	\$	\$
	(Retraité - Note 2 (h))			
<b>Investi dans les immobilisations corporelles</b>				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	52 335 513	2 732 679	2 654 635	52 413 557
Moins: Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	-	-	260 717
	52 074 796	2 732 679	2 654 635	52 152 840
<b>Actifs désignés (Annexe F)</b>	2 977 401	2 594 408	4 712 454	859 355
<b>Non affecté</b>	(2 616 097)	23 867	-	(2 592 230)
<b>Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>52 436 100</b>	<b>5 350 954</b>	<b>7 367 089</b>	<b>50 419 965</b>

**14. Prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 25 juin 2021 et par le ministère de l'Éducation le 27 août 2021.

**15. Obligations contractuelles**

Les obligations contractuelles importants du Conseil sont comme suit :

- Contrats de construction de la nouvelle école élémentaire de Regina d'un montant de 16 252 000 \$ sur 2 ans;
- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**15. Obligations contractuelles (suite)**

	Location-exploitation		Total exploitation
	Bureaux, écoles	Transports	
	\$	\$	\$
Paiements minimaux exigibles			
2023	179 595	3 982 415	4 162 010
2024	114 663	180 000	294 663
<b>Obligations liées aux locations</b>	<b>294 258</b>	<b>4 162 415</b>	<b>4 456 673</b>

**16. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 2 771 530 \$ (1 281 204 \$ en 2021), dont un montant de 248 749 \$ (292 710 \$ en 2021) a été payé après la fin de l'exercice, un montant nul (200 002 \$ en 2021) a été financé par contrats de location-acquisition et un montant de 2 522 781 \$ (788 492 \$ en 2021) a été payé au cours de l'exercice.

**17. La gestion des risques**

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**17. La gestion des risques (suite)**

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des paiements de transfert et les autres comptes débiteurs au 31 août 2022 qui répondent à la définition d'un instrument financier sont comme suit :

	<b>31 août 2022</b>				<b>90 jours et plus</b>
	<b>Total</b>	<b>0-30 jours</b>	<b>31-60 jours</b>	<b>61-90 jours</b>	
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	<b>2 000 000</b>	-	-	-	2 000 000
Autres débiteurs	<b>3 980 134</b>	3 678 411	7 832	7 343	286 548
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>5 980 134</b>	<b>3 678 411</b>	<b>7 832</b>	<b>7 343</b>	<b>2 286 548</b>
Provision pour moins-value	<b>3 200</b>	-	-	-	3 200
<b>Débiteurs nets</b>	<b>5 976 934</b>	<b>3 678 411</b>	<b>7 832</b>	<b>7 343</b>	<b>2 283 348</b>

Les montants à recevoir liés à la TPS et TVP ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	<b>31 août 2022</b>			
	<b>Total</b>	<b>Moins de 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>Plus de 1 an à 5 ans</b>
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	5 241 706	4 978 480	2 509	- 260 717
<b>Total</b>	<b>5 241 706</b>	<b>4 978 480</b>	<b>2 509</b>	<b>- 260 717</b>

**Conseil des écoles fransaskoises N° 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2022**

**17. La gestion des risques (suite)**

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2022 est 2 926 503 \$ (1 591 887 \$ en 2021).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

**18. Pandémie COVID-19**

La pandémie de COVID-19 est complexe et évolue rapidement. Elle a causé des perturbations importantes aux entreprises et entraîné un ralentissement économique. La division scolaire continue d'évaluer et de surveiller l'incidence de la pandémie sur sa situation financière. L'ampleur et la durée de la pandémie sont incertaines et, par conséquent, il est difficile de mesurer de façon fiable l'incidence future potentielle sur la situation financière et les opérations de la division scolaire.



**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
	(Note 14)		
<b>Paiements de transfert</b>			
<b>Paiements de transfert pour le fonctionnement</b>			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	34 665 203	34 846 587	34 102 100
Autres transferts	860 374	1 069 323	1 074 149
<b>Total des paiements de transfert du ministère</b>	<b>35 525 577</b>	<b>35 915 910</b>	<b>35 176 249</b>
Autres paiements de transfert provinciaux	-	-	2 852 864
Palements de transfert fédéraux	2 645 000	2 907 000	2 979 250
Autres paiements de transfert	-	337 535	309 289
<b>Total des paiements de transfert pour le fonctionnement</b>	<b>38 170 577</b>	<b>39 160 445</b>	<b>41 317 652</b>
<b>Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>			
Ministère de l'Éducation	9 764 000	600 000	2 500 000
Autres paiements de transfert	-	-	(38 775)
<b>Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>	<b>9 764 000</b>	<b>600 000</b>	<b>2 461 225</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>47 934 577</b>	<b>39 760 445</b>	<b>43 778 877</b>
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	53 106	27 222	26 099
Particuliers et autres	10 400	15 055	23 360
<b>Total des frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>63 506</b>	<b>42 277</b>	<b>49 459</b>
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
<b>Frais pour activités hors curriculum</b>			
Levées de fonds	576 007	410 273	206 957
<b>Total des fonds générés par les écoles</b>	<b>576 007</b>	<b>410 273</b>	<b>206 957</b>
<b>Revenus de services complémentaires</b>			
Autres revenus	-	187 575	298 038
<b>Total des revenus de services complémentaires</b>	<b>-</b>	<b>187 575</b>	<b>298 038</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		
<b>Revenus de services externes</b>			
Autres revenus	99 065	247 642	97 091
<b>Total des revenus de services externes</b>	<b>99 065</b>	<b>247 642</b>	<b>97 091</b>
<b>Autres revenus</b>			
Revenus divers*	488 632	3 762 235	273 278
Ventes et locations	97 841	96 941	99 846
Placements	-	1 395	1 144
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	250
<b>Total des autres revenus</b>	<b>586 473</b>	<b>3 860 571</b>	<b>374 518</b>
<b>Total des revenus pour l'exercice</b>	<b>49 259 628</b>	<b>44 508 783</b>	<b>44 804 940</b>
<b>Revenus divers*</b>			
Remboursement des assurances	443 632	3 104 017	14 771
Autres	45 000	658 218	258 507
	<b>488 632</b>	<b>3 762 235</b>	<b>273 278</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Gouvernance</b>			
Charges des membres du Conseil	128 770	157 023	157 859
Conférences pour les membres du Conseil	92 901	(711)	-
Conseils d'école	3 500	14 379	11 833
Élections	10 000	14 599	55 304
Autres	12 500	4 209	5 003
<b>Total des charges pour la gouvernance</b>	<b>247 671</b>	<b>189 499</b>	<b>229 999</b>
<b>Administration</b>			
Salaires	1 093 592	1 250 527	1 140 782
Avantages sociaux	150 851	184 542	229 579
Fournitures et services	343 700	239 032	231 696
Meubles et équipements non capitalisables	2 465	1 957	2 124
Opération des bâtiments	2 228	23 084	1 709
Communications	5 000	12 140	29 766
Déplacements	4 863	24 480	-
Perfectionnement professionnel	15 000	15 939	12 490
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>1 617 699</b>	<b>1 751 701</b>	<b>1 648 146</b>
<b>Enseignement</b>			
Salaires pour les enseignants	17 065 909	17 087 622	16 843 170
Avantages sociaux pour les enseignants	909 046	989 727	948 327
Salaires pour le personnel de soutien	3 905 211	4 409 216	4 287 722
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	1 361 914	918 523	889 208
Soutien à l'apprentissage	317 940	296 803	335 111
Fournitures et services	1 010 703	1 784 818	1 490 604
Meubles et équipements non capitalisables	140 808	151 774	148 338
Communications	167 236	172 162	222 987
Déplacements	147 287	180 119	102 025
Perfectionnement professionnel	129 394	121 707	91 119
Charges reliées aux étudiants	27 054	31 410	11 595
Amortissement des immobilisations corporelles	539 974	567 319	557 492
<b>Total des charges d'enseignement</b>	<b>25 722 476</b>	<b>26 711 200</b>	<b>25 927 698</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Fonctionnement et entretien</b>			
Salaires	1 284 505	1 315 890	1 261 799
Avantages sociaux	196 696	303 616	297 398
Fournitures et services	88 133	77 641	63 745
Meubles et équipements non capitalisables	23 394	35 470	29 693
Fonctionnement des bâtiments	2 797 458	5 751 531	4 020 632
Communications	3 052	1 598	3 753
Déplacements	1 956	3 510	3 386
Perfectionnement professionnel	647	-	432
Amortissement des immobilisations corporelles	2 059 710	2 098 471	2 088 708
Amortissement des immobilisations corporelles OMHS	-	5 214	5 214
<b>Total des charges de fonctionnement et entretien</b>	<b>6 455 551</b>	<b>9 592 941</b>	<b>7 774 760</b>
<b>Transport</b>			
Salaires	303 846	376 405	394 195
Avantages sociaux	102 123	75 384	75 603
Fournitures et services	168 521	263 209	190 453
Meubles et équipements non capitalisables	392 170	433 110	407 733
Fonctionnement des bâtiments	5 107	3 841	4 483
Communications	2 582	9 271	2 715
Déplacements	832	4 335	694
Perfectionnement professionnel	-	269	-
Services contractuels pour le transport	4 318 019	4 798 906	4 174 531
Amortissement des immobilisations corporelles	123 339	8 879	15 259
<b>Total des charges de transport</b>	<b>5 416 539</b>	<b>5 973 609</b>	<b>5 265 666</b>
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
Frais de scolarité	350 504	372 362	350 644
Frais de transport	18 217	20 097	18 217
<b>Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>368 721</b>	<b>392 459</b>	<b>368 861</b>
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
Fournitures et services scolaires	576 007	446 654	145 899
<b>Total des charges pour les fonds générés par les écoles</b>	<b>576 007</b>	<b>446 654</b>	<b>145 899</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
	\$	\$	\$
	(Note 14)		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Services complémentaires</b>			
Salaires et avantages sociaux – administration	97 544	47 196	92 681
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	803 743	948 081	1 110 541
Soutien à l'apprentissage	4 400	925	9 979
Fournitures et services	105 000	56	130 538
Fonctionnement des bâtiments	39 386	58 210	57 529
Communications	2 500	3 074	3 342
Déplacements	10 000	18 823	2 395
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	6 000	46 337	10 806
Charges liées aux étudiants	27 166	567	100
Services contractuels pour le transport et allocations	10 000	1 370	-
<b>Total des charges pour les services complémentaires</b>	<b>1 105 739</b>	<b>1 124 639</b>	<b>1 417 911</b>
<b>Services externes</b>			
Salaires et avantages sociaux – enseignants	99 065	247 245	96 895
<b>Total des charges pour les services externes</b>	<b>99 065</b>	<b>247 245</b>	<b>96 895</b>
<b>Autres</b>			
<b>Intérêts et frais bancaires</b>			
Intérêts et frais bancaires	62 455	91 769	53 734
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles – autres	-	-	44 714
<b>Total des intérêts et frais bancaires</b>	<b>62 455</b>	<b>91 769</b>	<b>98 448</b>
Perte à la cession sur immobilisations corporelles	-	4 402	-
Créances irrécouvrables	-	(1 200)	9 500
<b>Total des autres charges</b>	<b>62 455</b>	<b>94 971</b>	<b>107 948</b>
<b>Total des charges pour l'exercice</b>	<b>41 671 923</b>	<b>46 524 918</b>	<b>42 983 783</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles  
de l'exercice terminé le 31 août 2022

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Bâtiments OMHS	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Equipement informatiques et audiovisuels	Logiciels	Immobilisation s en construction	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
													(Retraité - Note 2 (h))
<b>Immobilisations corporelles – au coût</b>													
Solde au 1er septembre	747 580	1 505 426	70 126 104	13 841 020	260 717	-	93 169	4 762 992	3 898 966	126 351	423 164	95 785 489	94 506 285
Acquisitions	-	-	1 199 803	118 867	-	100 068	-	88 616	129 246	-	1 134 930	2 771 530	1 281 204
Cessions	-	-	-	-	-	-	(38 851)	-	-	-	-	(38 851)	(2 000)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>747 580</b>	<b>1 505 426</b>	<b>71 325 907</b>	<b>13 959 887</b>	<b>260 717</b>	<b>100 068</b>	<b>54 318</b>	<b>4 851 608</b>	<b>4 028 212</b>	<b>126 351</b>	<b>1 558 094</b>	<b>98 518 168</b>	<b>95 785 489</b>
<b>Immobilisations corporelles – amortissement cumulé</b>													
Solde au 1er septembre	-	1 316 002	29 762 619	5 299 632	138 693	-	61 613	3 599 132	3 180 777	91 508	-	43 449 976	40 785 303
Amortissement de l'exercice	-	27 094	1 382 720	688 657	5 214	1 390	7 489	246 450	313 125	7 744	-	2 679 883	2 666 673
Cessions	-	-	-	-	-	-	(25 248)	-	-	-	-	(25 248)	(2 000)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>S/O</b>	<b>1 343 096</b>	<b>31 145 339</b>	<b>5 988 289</b>	<b>143 907</b>	<b>1 390</b>	<b>43 854</b>	<b>3 845 582</b>	<b>3 493 902</b>	<b>99 252</b>	<b>S/O</b>	<b>46 104 611</b>	<b>43 449 976</b>
<b>Valeur comptable nette</b>													
Solde au 1er septembre	747 580	189 424	40 363 485	8 541 388	122 024	-	31 556	1 163 860	718 189	34 843	423 164	52 335 513	53 720 982
Solde au 31 août	747 580	162 330	40 180 568	7 971 598	116 810	98 678	10 464	1 006 026	534 310	27 099	1 558 094	52 413 557	52 335 513
<b>Variation de la valeur comptable nette</b>	<b>-</b>	<b>(27 094)</b>	<b>(182 917)</b>	<b>(569 790)</b>	<b>(5 214)</b>	<b>98 678</b>	<b>(21 092)</b>	<b>(157 834)</b>	<b>(183 879)</b>	<b>(7 744)</b>	<b>1 134 930</b>	<b>78 044</b>	<b>(1 385 469)</b>
<b>Cessions</b>													
Coût historique	-	-	-	-	-	-	38 851	-	-	-	-	38 851	2 000
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	25 248	-	-	-	-	25 248	2 000
<b>Coût net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 603</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 603</b>	<b>-</b>
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	9 201	-	-	-	-	9 201	250
<b>(Perte) gain à la cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 402)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 402)</b>	<b>250</b>

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait et la disposition de l'amiante (note 9) sont reliées à des bâtiments avec une valeur comptable nette de 6 944 531 \$ (7 233 992 \$ en 2021).

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	2022	2021
	\$	\$
		(Retraité - Note 2 (h))
<b>Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance / excédent</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 679 883	2 666 673
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	4 402	(250)
<b>Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance / excédent de l'exercice</b>	<b>2 684 285</b>	<b>2 666 423</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie**  
**de l'exercice terminé le 31 août 2022**

	2022	2021
	\$	\$
<b>Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement</b>		
Augmentation des débiteurs	(2 714 767)	(827 483)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer *	3 289 738	(4 154 241)
Augmentation des avantages sociaux futurs	23 400	33 300
Augmentation (diminution) des revenus reportés	126 808	(92 345)
Augmentation des charges payées d'avance	(7 144)	(29 017)
<b>Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement</b>	<b>718 035</b>	<b>(5 069 786)</b>

\* Ce montant exclut une diminution de 43 961 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe F: Détail des actifs désignés  
de l'exercice terminé le 31 août 2022

	2021	Additions during the year	Reductions during the year	2022
	\$	\$	\$	\$
				(Note 13)
<b>Sources externes</b>				
<b>Ministère de l'éducation</b>				
Désignés pour des immobilisations corporelles	2 056 207	673 782	2 409 019	320 970
Entretien préventif et améliorations	585 949	938 333	1 370 964	153 318
Allocation d'urgence du programme de soutien pour l'éducation pour la pandémie	171 497	120 020	291 517	-
Fonctionnement - Montant à être financé dans le futur	(259 678)	452 000	192 322	-
<b>Total</b>	<b>2 553 975</b>	<b>2 184 135</b>	<b>4 263 822</b>	<b>474 288</b>
<b>Sources internes</b>				
<b>Autres</b>				
Fonds générés par les écoles	340 444	410 273	446 654	304 063
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	14 767	-	1 198	13 569
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	780	-	780	-
Réserves	67 435	-	-	67 435
<b>Total</b>	<b>423 426</b>	<b>410 273</b>	<b>448 632</b>	<b>385 067</b>
<b>Total des actifs désignés</b>	<b>2 977 401</b>	<b>2 594 408</b>	<b>4 712 454</b>	<b>859 355</b>